

Année universitaire 2019 - 2020

Ecole d'économie

DOCUMENT COMPLEMENTAIRE AUX REGLES RELATIVES AUX ETUDES ET A L'EVALUATION DES CONNAISSANCES

Conseil de Gestion de l'Ecole d'Economie : avis favorable le 17 juin 2019
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 24 septembre 2019

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

**Extrait de procès-verbal signé par le Directeur de composante en PJ*

Conformément aux Règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances, il convient de définir les modalités spécifiques à la composante :

Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

L'accès à la salle d'examen est interdit au-delà de 15 minutes après le début de l'épreuve.

Contrôle de l'assiduité aux enseignements :

Comment l'assiduité est-elle contrôlée ? Quelles sont les UE concernées ? Les types d'enseignement concernés ? Nombre d'absences au-delà duquel l'obligation d'assiduité sera déclarée non remplie, entraînant la défaillance de l'étudiant.

Master
L'assiduité aux enseignements est contrôlée en TD et TP au moyen d'une liste d'appel ; l'étudiant est déclaré défaillant à l'EC au-delà de 2 absences, qu'elles soient justifiées ou injustifiées.

Nombre d'absences tolérées pour les épreuves d'évaluation continue :

La composante distingue-t-elle les absences justifiées des absences injustifiées (oui/non) : OUI

Master
La première absence injustifiée correspond à un zéro dans la moyenne ; à la deuxième absence injustifiée l'étudiant est déclaré défaillant.
En cas d'absence justifiée, le responsable de l'enseignement, au regard du nombre d'évaluations dont il dispose, peut décider de neutraliser la note ou proposer un devoir de substitution à l'étudiant. En tout état de cause, la note finale d'évaluation continue devra être la moyenne de 2 notes minimum.
Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité de l'école dans un délai de 3 jours à partir du 1^{er} jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original par la poste.
Liste des justificatifs autorisés pour les EvC* :
<ul style="list-style-type: none">- Concours de la fonction publique,- Retard de train,- Etudiant réserviste,- Maladie ou accident,

- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

**Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.*

Dans le cas où la composante distingue les absences justifiées des absences injustifiées, indiquer le nombre d'absences tolérées, et préciser si l'étudiant est déclaré défaillant après x absences injustifiées ou si l'absence injustifiée correspond à un zéro comptant dans la moyenne.

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en évaluation initiale

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en évaluation initiale malgré les modalités de compensation :

L'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2nde chance les EC qu'il a validés.

Modalités de compensation

Les UE d'un même semestre se compensent entre elles. Les 2 semestres d'une même année d'études se compensent entre eux.

L'UE stage n'est pas compensable et n'est pas prise en compte dans le processus de compensation précité.



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

CONSEIL DE GESTION

Lundi 17 juin 2019

Étaient présents :

Jean-Louis COMBES, Grégoire ROTA GRAZIOSI, Sonia SCHWARTZ, Florent BRESSON, Samuel GUERINEAU, Francesca MARCHETTA, Anne VIALLEFONT, Pascale MASSALOUX, Sandra GIOUX, Jacques FONTAINE, Danièle MISIC, Alexandre FRAGA, Félix GARNIER.

À titre d'Invité Permanent :

Bertrand LAPORTE (Enseignant-Chercheur et Directeur des études de Masters).

À titre d'Invité :

Sylvie BELFRID (Responsable de scolarité des masters d'Économie), Christelle MONTIGNÉ (Responsable de scolarité des Licences Droit, Économie et Gestion).

À titre consultatif :

Hassen BAHLOUL, Patricia ANCHEL.

Étaient absents :

Géraldine FROGER.

Étaient excusés:

Martine AUDIBERT, Eric BABUT, Marion CANALES Alexis GUILLAUME, Alisa HODA, Elise ROUSSINEAU, Antonin JOBIC.

Le Conseil de Gestion débute à 13h00 sous la présidence de Monsieur le Directeur de l'École d'Économie, M. Samuel GUÉRINEAU.

4/ MCCC Licence et Master.

Master :

Bertrand LAPORTE présente les quelques ajustements dans les modalités de contrôle de connaissances et la « transformation » d'un parcours :

-Une petite modification au niveau administratif pour les examens des Masters : Les étudiants devront s'inscrire auprès de la scolarité, en répondant sous 5 jours à la convocation aux examens de 2^{ème} session comportant les matières qu'ils ont à repasser et qu'ils recevront 3 semaines avant le début des examens.

-Le Master Gestion de l'environnement n'a plus de mutualisation avec le Master Développement Durable et n'apparaîtra plus dans la maquette de la formation.

Samuel GUÉRINEAU informe de la modification d'un parcours en anglais en master IAEF et donne la parole à Claudine BELOT. Claudine BELOT présente ce nouveau Master 2 IAEF :

A la suite de la fermeture cette année du Master 2 IEF (International Economics and finance) co-porté avec l'IAE (école de management) avec une double maquette qui n'a pas fonctionné car les étudiants se positionnaient plus sur les cours de gestion, l'ouverture d'un nouveau Master a été décidée, toujours co-porté avec l'IAE, afin d'intégrer des cours en anglais d'économie et de finance. Ce master est plutôt destiné aux étudiants non-francophones qui font des Licences en général sur 4 ans à l'étranger ayant validé 240 crédits mais malgré tout, les dossiers sont acceptés sur équivalence et pas de droit. Cette fois-ci, les inscriptions seront partagées entre l'IAE et l'Ecole d'Economie.

Ce Master, incluant de la finance et des cours en anglais, pourrait intéresser un public un peu plus large et attirer des étudiants internationaux susceptibles de supporter l'augmentation des droits d'inscription prévue par le gouvernement.

Ce Master 2 IAEF aura plusieurs cours mutualisés avec le Master 1 Development Economics. Il concernerait pour l'instant une dizaine d'étudiants.

Au niveau administratif, la gestion des étudiants sera partagée entre l'IAE et l'Ecole d'Economie et la gestion financière sera discutée ultérieurement.

Samuel GUÉRINEAU marque une parenthèse relative aux droits des étudiants extra-communautaires :

-pour 2019-2020 l'UCA a déjà communiqué sur le fait qu'ils aligneraient les droits des étudiants extra-communautaires sur les droits des étudiants nationaux.

-un groupe de travail est en cours pour 2020-2021, à ce jour, on ne peut pas faire plus de 10% d'exonération sur les étudiants non-boursiers. Deux options se dégagent :

-des exonérations par pays en ciblant les pays francophones et à faible revenu mais cette option entraîne un travail administratif important selon les services centraux de l'UCA.

-des exonérations par niveau (Master/Licence).

Les MCCC des Masters sont adoptées à l'unanimité.

La séance est levée à 16H00.

Monsieur le Doyen de l'École d'Économie,

Samuel GUÉRINEAU.

 UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne





**SCOLARITÉ LICENCE
DROIT ÉCONOMIE GESTION**
Université Clermont Auvergne

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2019 - 2020**

Licence Economie

Conseil de Gestion de l'École d'Économie : avis favorable le 17 juin 2019
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 24 septembre 2019

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', is written over a horizontal line.

Françoise PEYRARD

ORGANISATION DE LA FORMATION

Responsable pédagogique de la licence Economie

- Emilie Caldeira, emilie.caldeira@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- Parcours 1 : Analyse et politique économique (APE)– Anne Viallefont- Anne.viallefont@uca.fr
- Parcours 2 : Langues vivantes (LV) – Marie-Eliette Dury – m-eliette.dury@uca.fr
- Parcours 3 : Economie du développement – Jean-François BRUN – j-francois.brun@uca.fr

Contact en scolarité

- Responsable de scolarité : Christelle Montigné, christelle.montigne@uca.fr
- Scolarité N1 : Ludivine L’Helgoualch, ludivine.l_helgoualch@uca.fr
- Scolarité N2 : Pauline Besse, pauline.besse@uca.fr
- Scolarité N3 : Elsa Grangette, elsa.grangette@uca.fr

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET STAGES

Article 1. Dispositions générales

Le Portail des Licences DEG comporte quatre mentions : Droit, Economie, Gestion et AES.

Chaque mention est structurée en 3 niveaux (N1, N2 et N3) de deux semestres chacun. (Cf. Annexes). Ces semestres sont organisés en unités d'enseignement (UE) **regroupées en blocs de connaissances et compétences (bloc de compétences fondamentales, bloc de compétences transversales, bloc de compétences complémentaires)**. Une unité d'enseignement peut être composée d'une ou plusieurs matières (ou « éléments constitutifs ») (cf. Annexes).

Au **niveau 1 (N1)** et au **niveau 2 (N2)** de licence, les **UE des blocs fondamentaux et transversaux** sont obligatoires. **A ces niveaux (N1 et N2), il est également nécessaire de choisir au moins une UE au sein des blocs complémentaires parmi celles proposées.** Au **niveau 3 (N3)**, les étudiants font un choix de parcours.

L'inscription aux UE des blocs complémentaires (N1 et N2) ou au parcours (N3) est à faire obligatoirement en ligne (<https://inscription.uca.fr>). Au premier semestre **en cas d'absence de choix, l'étudiant sera affecté d'office à l'UE du bloc de compétences complémentaires qui correspond au bloc de compétences fondamentales de la mention.** Au semestre suivant, en l'absence de choix, l'étudiant sera affecté automatiquement à **l'UE du bloc de compétences complémentaires** du semestre précédent.

L'étudiant peut changer d'unité **d'UE de bloc de compétences complémentaires** à chaque semestre. **Une fois ce choix effectué, celui-ci est définitif pour le semestre** en question.

Pour les étudiants redoublants et les étudiants « **Ajournés Admis Conditionnels** » AJAC (cf. article 9), l'inscription n'est pas automatique et, est obligatoire sur le site d'inscription (<https://inscription.uca.fr>). Pour les AJAC, il est nécessaire de s'inscrire aux 2 années.

Article 2. Cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD)

Article 2.1 Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux (CM) ou en travaux dirigés (TD).

Des groupes de cours magistraux peuvent être constitués au semestre 1 (S1) et semestre 2 (S2) pour les UE de tous les blocs.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail, les étudiants ayant obtenu le statut responsable associatif, étudiant artiste, engagement réserviste et les sportifs de haut niveau. Les demandes doivent être adressées *uniquement* à la Scolarité.

Article 2.2 Assiduité

La présence en TD de toutes les Unités d'Enseignement est obligatoire et contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur la liste d'appel.

Pour les TD, à partir de la 3ème absence dans une même matière, à l'intérieur d'un même semestre, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière. Il bénéficie alors des évaluations de seconde chance.

En cas d'absence à une évaluation continue, se reporter à l'article 4 (relatif aux évaluations).

Article 2.3 Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 2.4 Régime spécial d'études

Conformément à la Charte RSE adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 19 mai 2017, le régime spécial d'études (RSE) permet à un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier d'aménagements d'emploi du temps et du mode de contrôle des connaissances et des compétences.

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant **selon la capacité d'accueil des groupes choisis,**
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...),
- obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...).

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tutorés. Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après (cf. maquettes). Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaires d'un RSE :

- Etudiant salarié (joindre un certificat de l'employeur précisant la nature de l'emploi, le nombre d'heures hebdomadaires effectuées, la durée du contrat de travail)
- Etudiant en situation de handicap permanent ou temporaire (joindre un certificat du Service de Santé Universitaire)
- Etudiant chargé de famille (joindre un justificatif)
- Etudiant bénéficiant à l'UCA d'un statut permettant un RSE (joindre la décision de l'Université) : (préciser le statut)
- Etudiant inscrit en double cursus (le RSE n'est possible que dans l'inscription seconde)
- Etudiante enceinte (joindre les documents attestant cet état)
- Etudiant en situation de longue maladie (joindre un certificat du Service de Santé Universitaire)
- Etudiant entrepreneur (joindre un justificatif)

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines après la date de début de semestre ou 2 semaines après la signature d'un contrat de travail. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. La demande doit être effectuée pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'étude et par l'étudiant.

Le semestre pour lequel l'étudiant a obtenu le bénéfice de ce régime spécial d'études avec des aménagements d'examens est validé dans les conditions suivantes :

- a) Pour l'évaluation initiale :
 - les matières comportant une épreuve terminale définie par le régime d'examens sont évaluées par celle-ci,

- les matières évaluées exclusivement en évaluation continue (EvC) sont évaluées par une épreuve terminale spécifique,
 - pour les matières évaluées en partie en évaluation terminale (EvT) et en partie en évaluation continue EvC, aucune épreuve de substitution à l'EvC ne sera organisée, la note obtenue en EvT sera retenue à la matière.
- b) Pour l'évaluation en seconde chance, un rattrapage est organisé par matière (EC) à l'exclusion des parcours professionnels pour les mentions Droit et AES.

Article 2.5 Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 2.6 Conseil de perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement des Licences du portail DEG se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants,
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation,
- de l'adaptation de la formation aux attentes du monde socio-économique,
- de la qualité des stages proposés aux étudiants (si un stage est prévu dans la maquette de la formation),
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences et des compétences pour l'année universitaire suivante,
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

Article 3. Stages

Le stage est obligatoirement couvert par une convention de stage délivrée par l'UCA. Aucun départ en stage n'est autorisé sans convention de stage signée par l'ensemble des parties.

Pour toute demande de stage, les étudiants doivent en amont remplir la demande de convention de stage disponible sur l'ENT. La demande et les pièces justificatives doivent être adressées au bureau des stages de la licence DEG minimum 1 mois avant le début du stage.

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

Article 3.1 Stages dans les mentions AES et Droit

En dehors des dispositions spécifiques prévues dans les parcours professionnels de la licence mention AES et Droit, le stage complémentaire est facultatif. Il est possible, si l'étudiant le souhaite, sous réserve du respect des conditions administratives et notamment de la signature d'une convention de stage. Les stages doivent être effectués en dehors des périodes et des horaires de cours et d'examens. Sa durée est au minimum de trois jours ouvrés. Une restitution sous forme de synthèse est demandée au stagiaire.

Spécificités des parcours professionnels des mentions Droit et AES : la durée du stage obligatoire est de six semaines minimum. Les stages doivent être effectués en dehors des périodes et horaires de cours et d'examens. Le stage est affecté de 6 ECTS pour le parcours « Métiers de l'Immobilier » et de 3 ECTS pour le parcours « Assistant Juridique ». Pour ce dernier une alternative (mémoire) à l'obligation de stage peut être proposée par le responsable de la formation ou le responsable d'année, sous réserve de pouvoir justifier d'une recherche effective de stages infructueux.

Article 3.2 Stages dans la mention Gestion

Le stage complémentaire est facultatif. Il est possible, si l'étudiant le souhaite, dans la limite d'un stage par année universitaire, sous réserve des conditions administratives et notamment de la signature d'une convention de stage. Le stage doit être effectué en dehors des périodes et des horaires de cours et d'examens. Sa durée est au minimum de 4 semaines et au maximum de 12 semaines. Une restitution sous forme de synthèse est demandée au stagiaire. **En Licence 3 année Gestion, le stage pourra commencer le lundi 20 avril 2020 après la fin des évaluations EvT (le vendredi 17 avril et samedi 18 avril 2020).**

Article 3.3 Stages dans la mention Economie

Le stage complémentaire est facultatif. Il est possible, si l'étudiant le souhaite, dans la limite d'un stage par année universitaire, sous réserve des conditions administratives et notamment de la signature d'une convention de stage. Le stage doit être effectué en dehors des périodes et des horaires de cours et d'examens. Sa durée est au minimum de 4 semaines.

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Article 4. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées **par des épreuves en EvC ou EvT**, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 4.1 Evaluation en EvC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux EvC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

Chaque enseignant en charge d'un cours magistral est responsable de la coordination et des modalités d'évaluation des travaux dirigés attachés à son cours sous réserve du respect des dispositions qui suivent :

- l'évaluation continue est constitué d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence **justifiée** à une épreuve évaluée en EvC programmée ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non programmée évaluée en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence à l'EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en 2nde chance.
- En cas d'absence **non justifiée** à une épreuve évaluée en EvC programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité de la licence dans un délai de 3 jours à partir du 1^{er} jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original par la poste.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

** Liste non exhaustive. En dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.*

Article 4.2 Evaluation en EvT

L'absence aux évaluations terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la session de seconde chance en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'étude.

Article 4.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte des examens pour les étudiants en situation de handicap sur le site du SUH et affichée sur le lieu d'enseignement.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

Article 5. Organisations des examens

Article 5.1 Principes

Pour les matières évaluées exclusivement en évaluation continue, il n'y a pas d'évaluations terminales lors de la phase d'évaluation initiale.

Pour chaque semestre, deux sessions de contrôle des connaissances et des compétences sont organisées : une évaluation initiale et une seconde chance en fin d'année universitaire.

Article 5.2 Evaluation initiale

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont définies en annexes.

Article 5.3 Seconde chance : Etudiants concernés

Les étudiants admis (ADM) en évaluation initiale ne sont pas concernés par la seconde chance. Tous les étudiants ajournés (AJ), ajournés admis conditionnels (AJAC) et défaillants (DEF) à l'évaluation initiale sont concernés. Un étudiant passe l'épreuve de seconde chance pour tout semestre non validé et non compensé.

Les étudiants boursiers AJ ou DEF sont obligés de se présenter à la seconde chance (présence aux examens contrôlée par le CROUS).

Article 5.4 Seconde chance : Modalités

L'étudiant passe l'épreuve de seconde chance pour toutes les matières non validées dans le cadre d'une UE non validée, qu'elles aient été évaluées en EvC ou en EvT lors de l'évaluation initiale. La meilleure des 2 notes entre l'évaluation initiale et la seconde chance est retenue. Si l'étudiant a été défaillant en évaluation initiale, seule sa note de 2nde chance sera prise en compte.

Article 5.5 Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé dans les 15 minutes qui suivent le début de l'épreuve, au-delà de ce délai son accès à la salle d'examen sera refusé.

VALIDATION ET ADMISSION

Article 6. Crédits, Compensation et Capitalisation

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Lorsqu'une unité d'enseignement est composée de plusieurs matières, chaque matière est affectée d'une valeur en ECTS (cf. Annexes).

Chaque semestre comporte 30 ECTS. La licence est obtenue après validation de 180 ECTS (6 semestres rapportant chacun 30 ECTS). L'échelle des valeurs en coefficients est identique à celle des crédits. Toute unité d'enseignement validée est acquise définitivement et capitalisée. Toute matière obtenue avec une note supérieure ou égale à 10/20 est acquise définitivement et capitalisée.

Attention : les matières évaluées à la fois en EvT et en EvC sont acquises uniquement si la moyenne EvT + EvC est supérieure ou égale à 10/20. En seconde chance, la note obtenue remplace les notes (EvT + EvC) si celle-ci est supérieure à la note de l'évaluation initiale.

Article 6.1 Règles de Compensation au niveau 1

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement d'un même semestre et entre semestres consécutifs de la même année universitaire. Si ces compensations sont infructueuses, l'étudiant doit passer les épreuves en seconde chance.

Article 6.2 Règles de Compensation au niveau 2

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, annuellement entre unités d'enseignement d'un même bloc. La validation du niveau 2 nécessite à la fois :

- la validation du bloc de compétences fondamentales (moyenne supérieure ou égale à 10/20) ;
- l'obtention d'une moyenne sur l'ensemble des UE du niveau 2 supérieure ou égale à 10/20.

Le bloc de compétences transversales et le bloc de compétences complémentaires sont compensables entre eux ou avec le bloc de compétences fondamentales. Le bloc de compétences fondamentales n'est pas compensable avec le bloc de compétences transversales et le bloc de compétences complémentaires. Si ces compensations sont infructueuses, l'étudiant doit passer les épreuves en seconde chance.

Article 6.3 Règles de Compensation au niveau 3

Mentions Droit et AES

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, annuellement entre unités d'enseignement d'un même bloc. La validation du niveau 3 nécessite à la fois :

- la validation du bloc de compétences fondamentales (moyenne supérieure ou égale à 10/20) ;
- l'obtention d'une moyenne sur l'ensemble des UE du niveau 3 supérieure ou égale à 10/20.

Le bloc de compétences transversales et le bloc de compétences complémentaires sont compensables entre eux ou avec le bloc de compétences fondamentales. Le bloc de compétences fondamentales n'est pas compensable avec le bloc de compétences transversales et le bloc de compétences complémentaires. Si ces compensations sont infructueuses, l'étudiant doit passer les épreuves en seconde chance.

Mention Economie

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, annuellement entre unités d'enseignement d'un même bloc. La validation du niveau 3 nécessite à la fois :

- la validation du bloc de compétences fondamentales (moyenne supérieure ou égale à 10/20) ;
- l'obtention d'une moyenne sur l'ensemble des UE du niveau 3 supérieure ou égale à 10/20.

Le bloc de compétences transversales et le bloc professionnalisation sont compensables entre eux ou avec le bloc de compétences fondamentales. Le bloc de compétences fondamentales n'est pas compensable avec le bloc

de compétences transversales et le bloc professionnalisation. Si ces compensations sont infructueuses, l'étudiant doit passer les épreuves en seconde chance.

Mention Gestion

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, annuellement entre unités d'enseignement d'un même bloc. La validation du niveau 3 nécessite à la fois:

- la validation du bloc de compétences fondamentales (moyenne supérieure ou égale à 10/20) ;
- l'obtention d'une moyenne sur l'ensemble des UE du niveau 3 supérieure ou égale à 10/20.

Le bloc de compétences fondamentales n'est pas compensable avec le bloc de compétences transversales. Si ces compensations sont infructueuses, l'étudiant doit passer les épreuves en seconde chance.

Article 6.4 Règles de Compensation pour les qualifications complémentaires

Pour les étudiants inscrits en qualification complémentaire, les **UE** choisies pour cette qualification complémentaire se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Article 7. Jury d'examen

Le jury d'examen est souverain. Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points juries notamment pour l'obtention de la mention.

Article 8. Mention

La mention au diplôme est calculée sur la base de la dernière année d'études. Les seuils sont les suivants :

- mention Très Bien : moyenne supérieure à 16/20.
- mention Bien : moyenne supérieure à 14/20 et strictement inférieure à 16/20.
- mention Assez Bien : moyenne supérieure à 12/20 et strictement inférieure à 14/20.

Article 9. Progression des études

Le passage au niveau 2 a lieu si :

- l'étudiant(e) a obtenu les 60 crédits qui correspondent aux semestres 1 et 2 du niveau 1 ;
- ou si l'étudiant(e) a validé un minimum de 45 crédits dans l'année. L'étudiant devra alors valider le niveau en cours, ainsi que les crédits non validés du niveau précédent. L'étudiant doit privilégier les enseignements et examens du niveau inférieur. La compatibilité des examens et des emplois du temps ne sont pas garantis. **L'étudiant peut renoncer au statut d'AJAC.**

Le passage au niveau 3 a lieu si :

- l'étudiant(e) a obtenu les 120 crédits qui correspondent aux deux premiers niveaux de la licence;
- ou si l'étudiant(e) a obtenu 60 crédits du niveau 1 et validé au minimum 45 crédits du niveau 2. Dans ce cas, l'étudiant(e) inscrit au niveau 3 devra obtenir les crédits manquants du niveau inférieur. L'étudiant doit privilégier les enseignements et examens du niveau inférieur. La compatibilité des examens et des emplois du temps ne sont pas garantis. **L'étudiant peut renoncer au statut d'AJAC.**

Le passage au niveau 3 pour les parcours Assistant Juridique et Métier de l'immobilier des mentions Droit et AES est conditionné à la satisfaction d'une procédure de sélection.

PASSERELLES ET CHANGEMENTS D'ORIENTATION

Article 10. Passerelles

Après le S1, le passage dans une autre mention se fait automatiquement. A noter que si l'étudiant n'a pas validé le S1 de la précédente mention, il devra, à la seconde chance, valider le semestre manquant portant sur les matières du S1 de la nouvelle mention.

Après le S2, sauf dispositions spécifiques (voir infra), si l'étudiant a suivi **les UE du bloc de compétences complémentaires** de la mention demandée du niveau 1, le passage est automatique sous condition que l'étudiant ait validé les UE de ce bloc de compétences complémentaires. S'il n'a pas suivi **les UE du bloc de compétences complémentaires** de la mention demandée, le changement de mention est soumis à la décision du responsable de la mention demandée.

Après le S3 et le S4, sauf dispositions spécifiques (voir infra), le changement de mention est soumis à la décision du responsable de la nouvelle mention. A noter que si l'étudiant n'a pas validé le S3 de la précédente mention, il devra, lors des épreuves de seconde chance, valider le semestre manquant portant sur les matières du S3 de la nouvelle mention.

Article 10.1 Passage de la licence mention Droit vers la licence mention Economie ou mention Gestion

Avec une qualification complémentaire Economie (QC) : à l'issue du S4, l'étudiant ayant obtenu une QC économie de la mention Droit est admis automatiquement en S5 de la mention Economie.

Avec une qualification complémentaire Gestion (QC) : à l'issue du S4, l'étudiant ayant obtenu une QC gestion de la mention Droit est admis automatiquement en S5 de la mention Gestion.

Article 10.2 Passage d'une licence mention Economie ou Gestion vers une licence mention Droit ou AES

Avec une qualification complémentaire (QC) : à l'issue du S4, l'étudiant ayant obtenu une qualification complémentaire droit ou sciences sociales dans la mention Economie ou dans la mention Gestion est admis automatiquement en S5 de la mention choisie (Droit ou AES).

Article 10.3 Passage de la licence mention Gestion vers la licence mention Economie et inversement

Ce passage est automatique après le S2 et le S3. Après le S4, si l'étudiant a suivi **les UE du bloc de compétences complémentaires** de la mention demandée, le passage est automatique sous condition que l'étudiant ait validé **les UE du bloc de compétences complémentaires** de la mention demandée, (avec ou sans QC).

QUALIFICATIONS COMPLÉMENTAIRES ET DOUBLE LICENCE

Article 11. Inscription

L'étudiant doit prendre une inscription administrative supplémentaire pour l'obtention d'une qualification complémentaire (QC) ou d'une double licence. La date limite d'inscription est fixée 15 jours après le début des cours magistraux. Les étudiants AJAC (ajournés et admis conditionnels) sont exclus de ces 2 dispositifs.

L'inscription administrative en double licence est conditionnée au suivi et à la validation des **UE du bloc de compétences complémentaires** de la mention demandée, relatives à la deuxième licence et à l'avis favorable du Comité Licence Droit-Economie-Gestion via une commission pédagogique. Pour les étudiants en réorientation au cours du premier cycle des études supérieures, un imprimé de VES pour accéder aux doubles-diplômes est à retirer à la scolarité. Seuls les étudiants ayant obtenu un avis favorable de la commission de VES pourront y accéder.

Article 11.1 Inscription en qualification complémentaire (QC)

L'inscription administrative supplémentaire a lieu en niveaux 1 et 2. L'étudiant doit obligatoirement suivre **les UE du bloc de compétences complémentaires** correspondant au **bloc de compétences fondamentales de sa mention** pour accéder à une QC.

Pour la qualification complémentaire économie de la mention Droit

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Droit et les **UE en Economie du bloc de compétences complémentaires** (QC) des S1, S2, S3 et S4.

Pour la qualification complémentaire gestion de la mention Droit

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Droit et les **UE en Gestion du bloc de compétences complémentaires** (QC) des S1, S2, S3 et S4.

Pour la qualification complémentaire droit de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie et les **UE en Droit du bloc de compétences complémentaires** (QC) des S1, S2, S3 et S4

Pour la qualification complémentaire sciences sociales de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie et les **UE en Sciences Sociales du bloc de compétences complémentaires** (QC) des S1, S2, S3 et S4

Pour la qualification complémentaire gestion de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie et les **UE en Gestion du bloc de compétences complémentaires** (QC) des S1, S2, S3 et S4

Pour la qualification complémentaire droit de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion et les **UE en Droit du bloc de compétences complémentaires** (QC) des S1, S2, S3 et S4

Pour la qualification complémentaire sciences sociales de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion et les **UE en Sciences sociales du bloc de compétences complémentaires** (QC) des S1, S2, S3 et S4

Pour la qualification complémentaire économie de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion et les **UE** en Economie **du bloc de compétences complémentaires** (QC) des S1, S2, S3 et S4

Pour la qualification complémentaire Langues Vivantes de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion et les **UE** en Langues vivantes **du bloc de compétences complémentaires** (QC) des S1, S2, S3, S4, S5 et S6

Pour la qualification complémentaire Langues Vivantes de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie et les **UE** en Langues vivantes **du bloc de compétences complémentaires** (QC) des S1, S2, S3, S4, S5 et S6

Article 11.2 Pour la double licence

L'inscription administrative supplémentaire s'effectue en niveau 3.

Pour la double licence Droit (parcours privé ou public) - Economie (parcours APE)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Droit et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Droit en ayant choisi et validé les UE en Economie du bloc de compétences complémentaires des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention Economie.

Pour la double licence Droit (parcours privé) - Gestion (parcours comptabilité-finance ou management)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Droit et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Droit en ayant choisi et validé les UE en Gestion du bloc de compétences complémentaires des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention Gestion.

Pour la double licence Droit (parcours privé ou public) - AES (parcours général)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Droit et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Droit en ayant choisi et validé les UE en Sciences Sociales du bloc de compétences complémentaires des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention AES.

Pour la double licence Economie (parcours APE) - Droit (parcours public ou privé)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Economie et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi et validé les UE en Droit du bloc de compétences complémentaires des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention Droit.

Pour la double licence Economie (parcours APE) - AES (parcours général)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Economie et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi et validé les UE en Sciences Sociales du bloc de compétences complémentaires des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention AES.

Pour la double licence Economie (parcours APE) - Gestion (parcours comptabilité-finance ou management)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Economie si :

- l'étudiant a été inscrit en QC de Gestion du S1 au S4 ;
- l'étudiant valide les 60 crédits du niveau 3 de la mention Economie.

Pour la double licence Gestion (parcours comptabilité-finance ou management) - Droit (parcours privé)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Gestion et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention gestion en ayant choisi et validé les UE en Droit du bloc de compétences complémentaires des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention Droit.

Pour la double licence Gestion (parcours comptabilité-finance ou management) - Economie (parcours APE)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Gestion si :

- l'étudiant a été inscrit en QC d'Economie du S1 au S4 ;
- l'étudiant valide les 60 crédits du niveau 3 de la mention Economie.

Pour la double licence Gestion (parcours comptabilité-finance ou management) - AES (parcours général)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Gestion et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Gestion en ayant choisi et validé les UE en Sciences Sociales du bloc de compétences complémentaires des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention AES.

Pour la double licence AES (parcours général) - Economie (parcours APE)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention AES et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention AES en ayant choisi et les UE en Economie du bloc de compétences complémentaires des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention Economie.

Pour la double licence AES (parcours général) - Droit (parcours privé ou public)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention AES et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention AES en ayant choisi et validé les UE en Droit du bloc de compétences complémentaires des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention Droit.

ANNEXES

MAQUETTES DE LA FORMATION

Maquettes des niveaux 1 à 3 en pages suivantes.

Remarques : pour chaque niveau :

EvC : Evaluation continue ; EvT : Evaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves pour l'évaluation continue est donné à titre indicatif

Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

Niveau 1 parcours APE et ED

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue* : au moins 49 crédits sur 60

Niveau 1 parcours LV

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue* : au moins 52 crédits sur 60

Niveau 2 parcours APE et ED

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue* : au moins 43 crédits sur 60

Niveau 2 parcours LV

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue* : au moins 49 crédits sur 60

Niveau 3 – parcours APE

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue* : au moins 33 crédits sur 60

Niveau 3 – parcours ED

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : au moins 32 crédits sur 60

Niveau 3 parcours LV

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue* : au moins 33 crédits sur 60

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

- **Licence mention économie, parcours APE et ED**

- **Semestre 1 :**

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 ^{de} chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Bloc de compétences fondamentales (partie 1)													
UE 1 A : compétences fondamentales en économie et gestion	18												
EC 1 : Introduction à l'économie	6	6	EvC		2	E		1	E	1h30	1	E	1h
EC 2 : Grandes fonctions de l'entreprise	6	6	EvC		2	E		1	E	1h30	1	E	1h
EC 3 : Mathématiques 1 : indices et analyse	6	6	EvC		2	E		1	E	1h30	1	E	1h
Bloc de compétences transversales (partie 1)													
UE 1 B : compétences relationnelles et linguistiques	6												
Modalité selon parcours :													
<i>Modalité 1 :</i>													
EC 1 : Méthode du travail universitaire	4	4	EvC		2	E+O+M		1	M		1	M	
EC 2 : Anglais de conversation	2	2	EvC		2	O ou E		1	O ou E	**	1	O ou E	**
<i>Modalité 2 (parcours RéoPass) :</i>													
EC 3 : Aides personnalisées (RéoPass)	6	6											
<i>Modalité 3 (parcours remédiation) :</i>													
EC 4 : Aides personnalisées (remédiation)	4	4											
EC 5 : Anglais de conversation	2	2	EvC		2	O ou E		1	O ou E	**	1	O ou E	**

Bloc de compétences complémentaires (partie 1)												
UE 1 C1 : compétences complémentaires en économie		6										
EC 1 : Histoire des organisations et des faits économiques	2	2	EVT	1	E	1h			1	E	1h	
EC 2 : Economie et institutions européennes	2	2	EVT	1	E	1h			1	E	1h	
EC 3 : Anglais appliqué à l'économie et à la gestion	2	2	EvC	2	O ou E		1	O ou E	**	1	O ou E	**
UE 1 C2 : compétences complémentaires en droit		6										
EC 1 : Qu'est-ce que le droit ?	2	2	EVT	1	E	1h			1	E	1h	
EC 2 : Introduction au droit privé	2	2	EVT	1	E	1h			1	E	1h	
EC 3 : Anglais appliqué à l'économie et à la gestion*	2	2	EvC	2	O ou E		1	O ou E	**	1	O ou E	**
UE 1 C3 : compétences complémentaires en sciences sociales		6										
EC 1 : Introduction à la sociologie	2	2	EVT	1	E	1h			1	E	1h	
EC 2 : Introduction aux sciences politiques	2	2	EvT	1	E	1h			1	E	1h	
EC 3 : Anglais appliqué à l'économie et à la gestion*	2	2	EvC	2	O ou E		1	O ou E	**	1	O ou E	**
UE 1 C4 : compétences complémentaires en gestion		6										
EC 1 : Fondements de la gestion des ressources humaines	2	2	EvT	1	E	1h			1	E	1h	
EC 2 : Jeux d'entreprise	2	2	EvC	2	E ou M		1	M		1	M	
EC 3 : Anglais appliqué à l'économie et à la gestion *	2	2	EvC	2	O ou E		1	O ou E	**	1	O ou E	**

Bloc de compétences complémentaires arbitrage sportif (UE 1 C5 et C6)	3+3											
UE 1 C5 : Réflexivité et compétences transversales	3		EvC	2	M			M		M		
UE 1 C6 : compétences complémentaires en économie (arbitrage sportif)	3											
EC 1 : Economie et institutions européennes	2	2	EvT	1	E	1h			1	E	1h	
EC 2 : Anglais appliqué à l'économie et à la gestion	1	1	EvC	2	O ou E		1	O ou E	**	1	O ou E	**

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

Le bloc de compétences fondamentales est constitué des UE 1 A et 2 A. Le bloc de compétences transversales est constitué des UE 1 B et 2 B. Le bloc de compétences complémentaires est constitué d'au moins une unité d'enseignement parmi les UE 1 C1 à C6, et d'au moins une unité d'enseignement parmi les UE 2 C1 à C6.

REMARQUES : Pour les évaluations en EvC d'évaluation initiale, le nombre d'épreuves indiqué est un nombre minimal. L'UE 1 C4 n'est accessible que dans le cadre d'une inscription en qualification complémentaire en gestion. Les UE du bloc de compétences complémentaires arbitrage sportif sont uniquement accessibles pour les étudiants inscrit à l'option « arbitrage sportif ». * Dans le cas d'une inscription en qualification complémentaire, la validation de l'unité exige aussi que soit obtenue la moyenne sur l'ensemble des matières non indiquées par un astérisque. ** Pour une épreuve écrite, la durée sera d'une heure ; en cas des examens oral la durée sera comprise entre 15 et 30 minutes.

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 ^{de} chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Bloc de compétences fondamentales (partie 2)													
UE 2 A : compétences fondamentales en économie et gestion	18												
EC 1 : Macroéconomie 1 : grandes fonctions	4	4	EvC		2	E		1	E	1h30	1	E	1h
EC 2 : Microéconomie 1 : marchés et prix	4	4	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Système d'information comptable	5	5	EvC		2	E		1	E	1h30	1	E	1h
EC 4 : Mathématiques 2 et statistique descriptive	5	5	EvC		2	E		1	E	1h30	1	E	1h
Bloc de compétences transversales (partie 2)													
UE 2 B : compétences relationnelles et linguistiques	6												
Modalité selon parcours :													
<i>Modalité 1 :</i>													
EC 1 : Outils et usages numériques	4	4											
EC 2 : Anglais de conversation renforcé	2	2	EvC		2	O ou E		1	O ou E	**	1	O ou E	**
<i>Modalité 2 (parcours RéoPass) :</i>													
EC 3 : Aides personnalisées (RéoPass)	3	3											
EC 4 : Informatique et préparation à la certification Pix	3	3											
<i>Modalité 3 (parcours remédiation) :</i>													
EC 5 : Aides personnalisées (remédiation)	2	2											

EC 6 : Outils et usages numériques	3	3											
EC 7 : Anglais de conversation	1	1	EvC		2	O ou E		1	O ou E	**	1	O ou E	**
Bloc de compétences complémentaires (partie 2)													
UE 2 C1 : compétences complémentaires en économie	6												
EC 1 : Grands problèmes économiques contemporains	4	4	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Anglais appliquée à l'économie et à la gestion	2	2	EvC		2	O ou E		1	O ou E	**	1	O ou E	**
UE 2 C2 : compétences complémentaires en droit	6												
EC 1 : Droit civil 1 (droit de la famille)	2	2	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Organisation administrative et juridictionnelle	2	2	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC 3 : Anglais*	2	2	EvC		2	O ou E		1	O ou E	**	1	O ou E	**
UE 2 C3 : compétences complémentaires en sciences sociales	6												
EC 1 : Sociologie : auteurs et théories	2	2	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Science politique	2	2	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC 3 : Anglais*	2	2	EvC		2	O ou E		1	O ou E	**	1	O ou E	**
UE 2 C4 : compétences complémentaires en gestion	6												
EC 1 : Principes de management	4	4	EvT		1	E	2h				1	E	1h
EC 2 : Anglais appliquée à l'économie et à la gestion *	2	2	EvC		2	O ou E		1	O ou E	**	1	O ou E	**
Bloc de compétences complémentaires arbitrage sportif (UE 2 C5 et C6)	3+3												

UE 2 C5 : Engagement pour l'arbitrage au quotidien et dans les fédérations	3	EvC	2	M+O	M+O	M+O
UE 2 C6 : Pratique et analyse de la pratique	3	EvC+EvT 50/50	3	E/O/A		
Stage complémentaire						
Stage		EvT	1	M		

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

Le bloc de compétences fondamentales est constitué des UE 1 A et 2 A. Le bloc de compétences transversales est constitué des UE 1 B et 2 B. Le bloc de compétences complémentaires est constitué d'au moins une unité d'enseignement parmi les UE 1 C1 à C6, et d'au moins une unité d'enseignement parmi les UE 2 C1 à C6.

REMARQUES : Pour les évaluations en EvC d'évaluation initiale, le nombre d'épreuves indiqué est un nombre minimal. L'UE 2 C4 n'est accessible que dans le cadre d'une inscription en qualification complémentaire en gestion. Les UE du bloc complémentaire arbitrage sportif sont uniquement accessibles pour les étudiants inscrit à l'option « arbitrage sportif ». * Dans le cas d'une inscription en qualification complémentaire, la validation de l'unité exige aussi que soit obtenue la moyenne sur l'ensemble des matières non indiquées par un astérisque. ** Pour une épreuve écrite, la durée sera d'une heure ; en cas des examens oral la durée sera comprise entre 15 et 30 minutes. ° Epreuve sur poste informatique.

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Bloc de compétences fondamentales (partie 1)													
UE 3 A : compétences fondamentales en économie et gestion	18												
EC 1 : Macroéconomie 2 : les politiques économiques	4	4	EvC		2	E	2h	1	E	1h30	1	E	1h
EC 2: Microéconomie 2 : comportement microéconomiques	4	4	EvC		2	E	2h	1	E	1h30	1	E	1h
EC 3 : Comptabilité de gestion	4	4	EvC		2	E	2h	1	E	1h30	1	E	1h
EC 4 : Droit des contrats	2	2	EvT		1	E	1h30				1	E	1h
EC 5 : Probabilités 1	4	4	EvC		2	E		1	E	1h30	1	E	1h
Bloc de compétences transversales (partie 1)													
UE 3 B : compétences relationnelles et linguistiques	6												
EC 1 : Anglais appliqué à l'économie et à la gestion	3	3	EvC		2	E ou O		1	O ou E	*	1	O ou E	*
EC 2 : Projet personnel et professionnel	3	3	EvC		2	M+O		1	M		1	M	
Bloc de compétences complémentaires (partie 1)													
UE 3 C1 : compétences complémentaires en économie	6												
EC 1 : Economie du développement	4	4	EvT		1	E	2h				1	E	1h
EC 2 : L'entreprise et ses marchés	2	2	EvT		1	E	1h30				1	E	1h

UE 3 C2 : compétences complémentaires en droit	6										
EC 1 : Droit civil 1 (droit des obligations)	3	3	EvT	1	E	1h			1	E	1h
EC 2 : Droit commercial	3	3	EvT	1	E	1h			1	E	1h
UE 3 C3 : compétences complémentaires en sciences sociales	6										
EC 1 : Histoire des idées politiques	3	3	EvT	1	E	1h			1	E	1h
EC 2 : Problèmes démographiques contemporains	3	3	EvT	1	E	1h			1	E	1h
UE 3 C4 : compétences complémentaires en gestion	6										
EC 1 : Communication	4	4	EvT	1	E	2h			1	E	1h
EC 2 : L'entreprise et ses marchés	2	2	EvT	1	E	1h30			1	E	1h
UE 3 C5 : compétences complémentaires de qualification vers une licence professionnelle	6										
EC 1 : Enseignements professionnalisants	6	6	EvC	2	E		1	O ou E	1	O ou E	
Bloc complémentaire arbitrage sportif (UE 3 C6 & C7)	3+3										
UE 3 C6 : Réflexivité et compétences transversales	3										
UE 3 C7 : compétences complémentaires en économie (arbitrage sportif)	3										
EC 1 : Economie du développement	3	3	EvT	1	E	2h			1	E	1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

Le bloc de compétences fondamentales est constitué des UE 3 A et 4 A. Le bloc de compétences transversales est constitué des UE 3 B, 4 B et 4 C. Le bloc de compétences complémentaires est constitué d'au moins une unité d'enseignement parmi les UE 3 C1 à C7, et d'au moins une unité d'enseignement parmi les UE 4 D1 à D7.

REMARQUES : Pour les évaluations en EvC d'évaluation initiale, le nombre d'épreuves indiqué est un nombre minimal. Les UE du bloc de compétences complémentaires arbitrage sportif sont uniquement accessibles pour les étudiants inscrit à l'option « arbitrage sportif ». * Pour une épreuve écrite, la durée sera d'une heure ; en cas des examens oral la durée sera comprise entre 15 et 30 minutes.

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 ^{de} chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Bloc de compétences fondamentales (partie 2)													
UE 4 A : compétences fondamentales en économie	18												
EC 1 : Macroéconomie 3 : macroéconomie approfondie	5	5	EvC		2	E		1	E	1h30	1	E	1h
EC 3 : Microéconomie 3 : équilibre général et bien-être, économie industrielle	5	5	EvC		2	E		1	E	1h30	1	E	1h
EC 4 : Comptabilité approfondie	4	4	EvC		2	E		1	E	1h30	1	E	1h
EC 5 : Probabilités 2 et compléments d'algèbre /d'analyse	4	4	EvC		2	E		1	E	1h30	1	E	1h
Bloc de compétences transversales (partie 2)													
UE 4 B : compétences relationnelles et linguistiques	3												
EC 3 : Anglais	3	3	EvC		2	E ou O		1	O ou E	*	1	O ou E	*
UE 4 C : UE libre Enseignement au choix :	3												
Anglais de conversation (annualisé)			EvC		2	E ou O		1	O ou E	*	1	O ou E	*
Banques et marchés financiers			EvT		1	E	1h30				1	E	1h
Droit fiscal			EvT		1	E	1h				1	E	1h
Engagement associatif			EvT		1	M					1	M	
Autre (voir catalogue UE libres)													
Bloc de compétences complémentaires (partie 2)													

UE 4 D1 : compétences complémentaires en économie	6									
EC 1 : Economie régionale et aménagement du territoire	3	3	EvC	2	E			1	E	1h
EC 2 : Banques et marchés financiers	3	3	EvT	1	E	1h30		1	E	1h
UE 4 D2 : compétences complémentaires en droit	6									
EC 1 : Droit fiscal	3	3	EvT	1	E	1h		1	E	1h
EC 2 : Droit budgétaire	3	3	EvT	1	E	1h		1	E	1h
UE 4 D3 : compétences complémentaires en sciences sociales	6									
EC 1 : Sociologie de l'État et de l'administration	3	3	EvT	1	E	1h		1	E	1h
EC 2 : Sociologie du travail et des organisations	3	3	EvT	1	E	2h		1	E	1h
UE 5 D4 : compétences complémentaires en gestion	6									
EC 1 : Théorie des organisations	3	3	EvT	1	E	1h30		1	E	1h
EC 2 : Formation aux outils et usages numériques	3	3	EvC	2	TP		1	E ou A°	1h	1h
UE 5 D5 : compétences complémentaires de qualification vers une licence professionnelle	6									
UC 1 : Enseignements professionnalisants	3	3	EvC	2	E		1	O ou E		1 O ou E
UC 2 : Projet tutoré ou stage	3	3	EvC	2	O ou M		1	O ou M		1 O ou E
Bloc complémentaire arbitrage sportif (UE 5 D6 et D7)	3+3									
UE 5 D6 : Engagement pour l'arbitrage au quotidien et dans les fédérations	3		EvC	2	M+O			M+O		M+O
UE 5 D7 : Pratique et analyse de la pratique	3		EvC+EvT	50/50	3	E/O/A				
Stage complémentaire										
Stage			EvT	1	M					

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

Le bloc de compétences fondamentales est constitué des UE 3 A et 4 A. Le bloc de compétences transversales est constitué des UE 3 B, 4 B et 4 C. Le bloc de compétences complémentaires est constitué d'au moins une unité d'enseignement parmi les UE 3 C1 à C7, et d'au moins une unité d'enseignement parmi les UE 4 D1 à D7.

REMARQUES : Pour les évaluations en EvC d'évaluation initiale, le nombre d'épreuves indiqué est un nombre minimal. Les UE du bloc complémentaire arbitrage sportif sont uniquement accessibles pour les étudiants inscrit à l'option « arbitrage sportif ». * Pour une épreuve écrite, la durée sera d'une heure ; en cas des examens oral la durée sera comprise entre 15 et 30 minutes. ° Epreuve sur poste informatique.

- **Licence mention économie, parcours APE**

- **Semestre 5 :**

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 ^{de} chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Bloc analyse économique (partie 1)													
UE 5 A :	9												
EC 1 : enseignement au choix													
Macroéconomie dynamique	4	4	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Growth analysis*			EvT		1	E	2h				1	E	1h
EC 2 : enseignement au choix													
Commerce international 1 : théories du commerce international	3	3	EvT		1	E ou A°	1h30				1	E	1h
International trade 1: International trade theory*			EvT		1	E ou A°	1h30				1	E	1h
EC 3 : Instruments et marchés financiers	2	2	EvT		1	E ou A°	1h30				1	E ou A°	1h
Bloc outils d'analyse économique (partie 1)													
UE 5 B :	9												
EC 1 : Théorie des jeux 1 : les principes	4	4	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Statistique inférentielle	5	5	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 5 C :	6												
EC 1 : Econométrie	6	6	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 5 D :	3												
EC 1 : enseignement au choix													

Economie nationale et prévision	3	3	EvC	2	E		1	E ou A°	1h	1	E ou A°	1h
Comptabilité (mise à niveau)			EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h
Bloc de compétences transversales (partie 1) Au choix entre les UE suivantes												
UE 5 E1 :	3											
EC 1 : Anglais, anglais de conversation et préparation au TOEIC	3		EvC	2	E ou O		1	E ou A°	**	1	E, O ou A°	**
UE 5 E2 : Réflexivité et compétences transversales	3		EvC	2	M			M			M	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

Le bloc analyse économique est constitué des UE 5 A et 6 A. Le bloc outils d'analyse économique est constitué des UE 5 B, 5 C, 5 D et 6 B. Le bloc de compétences transversales est constitué d'une unité d'enseignement parmi les UE 5 E1 et E2, et de l'UE 6 C. Le bloc professionnalisation est constitué d'au moins une unité d'enseignement parmi les UE 6 D1 à D3.

REMARQUES : Pour les évaluations en EvC d'évaluation initiale, le nombre d'épreuves indiqué est un nombre minimal. L'UE 5 E2 est uniquement accessible pour les étudiants inscrit à l'option « arbitrage sportif ». * Cours en version anglaise accessibles sur inscription et sous réserve d'ouverture. ** Pour une épreuve écrite, la durée sera d'une heure ; en cas des examens oral la durée sera comprise entre 15 et 30 minutes. ° Dans le cadre d'une inscription double en licence, les UE ou EC indiquées ci-dessous sont validées de la manière suivante lorsque la mention économie correspond à la seconde mention :

- mention AES en première inscription : l'UE 5 D est validée par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 5 de la mention AES ; l'UE 5 E1 est validée en fonction de la note obtenue à l'EC 2 (anglais) de l'UE 1 du bloc B du S5 de la mention AES.
- mention droit en première inscription : l'UE 5 D est validée par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 5 de la mention droit ; l'UE 5 E1 est validée en fonction de la note obtenue à l'EC 1 (anglais) de l'UE 1 du bloc B du S5 de la mention droit.
- mention gestion en première inscription : l'UE 5 D est validée par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 5 de la mention gestion ; l'UE 5 E1 est validée en fonction de la note obtenue à l'EC 2 (anglais) de l'UE 5 B de la mention gestion.

- **Semestre 6 :**

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Bloc analyse économique (partie 2)													
UE 6 A : Analyse économique	15												
EC 1 : enseignement au choix													
Analyse de la conjoncture	2	2	EvT		1	E	1h30				1	E	1h
Analysis of the economic situation*	2	2	EvT		1	E	1h30				1	E	1h
EC 2 : Commerce international 2: politiques commerciales	3	3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
EC 3 : Histoire de la pensée économique	2	2	EvT		1	E ou A°	1h30				1	E ou A°	1h
EC 4 : Analyse économique du droit	3	3	EvT		1	E	1h30				1	E	1h
EC 5 : Economie publique : défaillances de marché et régulation	3	3	EvT		1	E	1h30				1	E	1h
EC 6 : Economie du travail	2	2	EvC		2	E ou O ou TP		1	E	1h	1	E	1h
Bloc outils d'analyse économique (partie 2)													
UE 6 B: Outils	6												
EC 1 : Microéconomie 4 : économie du risque et de l'incertain	2	2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Théorie des jeux 2 : applications	2	2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Analyse financière	2	2	EvC		2	E		1	E ou A°	1h	1	E ou A°	1h
Bloc de compétences transversales (partie 2)													
UE 6 C : UE Langues vivantes	3												

EC 1 : Anglais, anglais de conversation et préparation au TOEIC	3	3	EvC		2	E ou O		1	E ou A°	1h	1	E ou O ou A°	***
Bloc professionnalisation Au choix entre l'UE 6 D1 et les UE 6 D2 et D3 :													
UE 6 D1 : Professionnalisation	6												
EC 1 : enseignement au choix													
Dossier d'économie appliquée			EvT			M+S ou A°					1	O ou A°	1h
Vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation : approche du métier (ESPE)**	5	5	EvC+EvT	50/50	3	E							
EC 2 : Projet personnel et professionnel	1	1	EvC		2	M+A		1	M ou A°		1	M ou A°	
UE 6 D2 : Engagement pour l'arbitrage au quotidien et dans les fédérations	3		EvC		2	M+O			M+O			M+O	
UE 6 D3 : Pratique et analyse de la pratique	3		EvC+EvT	50/50	3	E/O/A							
Stage complémentaire													
Stage			EvT		1	M							

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

Le bloc analyse économique est constitué des UE 5 A et 6 A. Le bloc outils d'analyse économique est constitué des UE 5 B, 5 C, 5 D et 6 B. Le bloc de compétences transversales est constitué d'une unité d'enseignement parmi les UE 5 E1 et E2, et de l'UE 6 C. Le bloc professionnalisation est constitué d'au moins une unité d'enseignement parmi les UE 6 D1 à D3.

REMARQUES : Pour les évaluations en EvC d'évaluation initiale, le nombre d'épreuves indiqué est un nombre minimal. Les UE 6 D2 et D3 sont uniquement accessibles pour les étudiants inscrit à l'option « arbitrage sportif ». * Enseignement en anglais accessible sur inscription et sous réserve d'ouverture. ** Inscription à réaliser en début d'année auprès de l'ESPE et accessible dans la limite des places disponibles. *** Pour une épreuve écrite, la durée sera d'une heure ; en cas des examens oral

la durée sera comprise entre 15 et 30 minutes. ° Dans le cadre d'une inscription double en licence, les EC suivantes sont validées de la manière suivante lorsque la mention économie correspond à la seconde mention :

- mention AES en première inscription : l'EC 3 de l'UE 6 A, l'EC 3 de l'UE 6B et l'EC 1 de l'UE 6 D1 sont validées par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 6 de la mention AES ; l'EC 2 de l'UE 6 A est validé par équivalence en fonction de la note obtenue à l'UE 1 du bloc A du S6 de la mention AES ; l'UE 6 C est validée par équivalence en fonction de la note obtenue à l'UE 1 (anglais) du bloc C du S6 de la mention AES ; l'EC 2 de l'UE 6 D1 est validé par équivalence en fonction de la note obtenue à l'EC 3 (PPP) de l'UE 1 du bloc B du S5 de la mention AES.
- mention droit en première inscription : l'EC 3 de l'UE 6 A, l'EC 3 de l'UE 6B et l'EC 1 de l'UE 6 D1 sont validées par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 6 de la mention droit ; l'UE 6 C est validée par équivalence en fonction de la note obtenue à l'UE 1 (anglais) du bloc B du S6 de la mention droit ; l'EC 2 de l'UE 6 D1 est validé par équivalence en fonction de la note obtenue à l'EC 3 (PPP) de l'UE 1 du bloc B du S5 de la mention droit.
- mention gestion en première inscription : l'EC 3 de l'UE 6 A, l'EC 3 de l'UE 6B et l'EC 1 de l'UE 6 D1 sont validées par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 6 de la mention gestion; l'UE 6 C est validée par équivalence en fonction de la note obtenue à l'EC 2 (anglais) de l'UE 6 B de la mention gestion; l'EC 2 de l'UE 6 D1 est validé par équivalence en fonction de la note obtenue à l'EC 3 de l'UE 6 B de la mention gestion.

Licence mention économie, parcours ED

- Semestre 5 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Bloc analyse économique (partie 1)													
UE 5 A :	9												
EC 1 : enseignement au choix													
Macroéconomie dynamique	4	4	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Growth analysis*			EvT		1	E	2h				1	E	1h
EC 2 : enseignement au choix													
Commerce international 1 : théories du commerce international	3	3	EvT		1	E ou A°	1h30				1	E	1h
International trade 1: International trade theory*			EvT		1	E ou A°	1h30				1	E	1h
EC 3 : Politique monétaire	2	2	EvC		2	E		1	E	1h	1	O	
UE 5 B :	9												
EC 1 : Economie du développement 1	4	4	EvT		1	E	2h				1	E	1h
EC 2 : Microéconomie approfondie 1	3	3	EvT		1	E	2h				1	O	30 min
EC 3 : Economie nationale et prévision	2	2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Bloc outils d'analyse économique (partie 1)													
UE 5 C : Outils et méthodes	9												
EC 1 : Optimisation	2	2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
EC 2 : Econométrie	4	4	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h

EC 3 : Statistique inférentielle	3	3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Bloc de compétences transversales (partie 1)													
UE 5 D :	3												
EC 1 : Anglais	3	3	EvC		2	E ou O		1	O ou E	**	1	O ou E	**
Enseignement complémentaire comptabilité													
Comptabilité (mise à niveau)			EvC		2	E							

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

Le bloc analyse économique est constitué des UE 5 A, 5 B, 6 A et 6 B. Le bloc outils d'analyse économique est constitué des UE 5 C et 6 C. Le bloc de compétences transversales est constitué des UE 5 D et 6 D.

REMARQUES : Pour les évaluations en EvC d'évaluation initiale, le nombre d'épreuves indiqué est un nombre minimal. * Enseignement en anglais accessible sur inscription et sous réserve d'ouverture. ** Pour une épreuve écrite, la durée sera d'une heure ; en cas des examens oral la durée sera comprise entre 15 et 30 minutes.

Semestre 6 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Bloc analyse économique (partie 2)													
UE 6 A :	15												
EC 1 : enseignement au choix													
Analyse de la conjoncture	2	2	EVT		1	E	1h30				1	E	1h
Analysis of the economic situation*			EVT		1	E	1h30				1	E	1h
EC 2 : Commerce international 2: politiques commerciales	3	3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
EC 3 : Econométrie de la croissance	4	4	EvC		2	M+S		1	M+S		1	E	1h
EC 4 : Microéconomie approfondie 2	4	4	EVT		1	E	1h30				1	E	1h
EC 5 : Economie du travail	2	2	EvC		2	E ou O ou TP		1	E	1h	1	E	1h
UE 6 B :	9												
EC 1 : Economie du développement 2	6	6	EvC		2	M+E		2	M+E		1	O	
EC 5 : Economie publique : défaillances de marché et régulation	3	3	EVT		1	E	1h30				1	E	1h
Bloc outils d'analyse économique (partie 2)													
UE 6 C : Outils et méthodes	3												
EC 1 : Analyse financière	3	3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Bloc de compétences transversales (partie 2)													
UE 6 D :	3												
EC 1 : Anglais 2	2	2	EvC		2	E ou O		1	E	1h	1	E ou O	**

EC 2 : Projet personnel et professionnel	1	1	EvC		2	M+A		1	M		1	M	
Stage complémentaire													
Stage			EvT		1	M							

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

Le bloc analyse économique est constitué des UE 5 A, 5 B, 6 A et 6 B. Le bloc outils d'analyse économique est constitué des UE 5 C et 6 C. Le bloc de compétences transversales est constitué des UE 5 D et 6 D.

REMARQUES : Pour les évaluations en EvC d'évaluation initiale, le nombre d'épreuves indiqué est un nombre minimal. * Enseignement en anglais accessible sur inscription et sous réserve d'ouverture. ** Pour une épreuve écrite, la durée sera d'une heure ; en cas des examens oral la durée sera comprise entre 15 et 30 minutes.

- **Licence mention économie, parcours LV**

- **Semestre 1 :**

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{de} chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Bloc de compétences fondamentales (partie 1)													
UE 1 A : compétences fondamentales en économie et gestion	18												
EC 1 : Introduction à l'économie	6	6	EvC		2	E		1	E	1h30	1	E	1h
EC 2 : Main functions of the firm	6	6	EvC		2	E		1	E	1h30	1	E	1h
EC 3 : Mathématiques 1 : indices et analyse	6	6	EvC		2	E		1	E	1h30	1	E	1h
Bloc de compétences transversales (partie 1)													
UE 1 B : compétences relationnelles et linguistiques	6												
EC 1 : Méthode du travail universitaire	4	4	EvC		2	E+O+M		1	M		1	M	
EC 2 : Anglais de conversation	2	2	EvC		2	O ou E		1	O ou E	*	1	O ou E	*
Bloc de compétences complémentaires (partie 1)													
UE 1 C1 : compétences complémentaires en économie	6												
EC 1 : Histoire des organisations et des faits économiques	2	2	EvT		1	E	1h	1			1	E	1h
EC 2 : Économie et institutions européennes	2	2	EvT		1	E	1h	1			1	E	1h
EC 3 : Anglais appliqué à l'économie et à la gestion	2	2	EvC		2	O ou E		1	O ou E	*	1	O ou E	*
UE 1 C2 : compétences complémentaires en gestion	6												

EC 1 : Fondements de la gestion des ressources humaines	2	2	EvT		1	E	1h	1			1	E	1h
EC 2 : Jeux d'entreprise	2	2	EvC		2	E ou M		1	M		1	M	1h
EC 3 : Anglais appliqué à l'économie et à la gestion	2	2	EvC		2	O ou E		1	O ou E	*	1	O ou E	*
Qualification complémentaire langues vivantes	0												
Business english		1	EvC		2	O ou E		1	O ou E	*	1	O ou E	*
Au choix : Allemand Espagnol Autre (sous réserve d'acceptation)		2	EvC		2	E ou O		1	E	1h30	1	E ou O	1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

Le bloc de compétences fondamentales est constitué des UE 1 A et 2 A. Le bloc de compétences transversales est constitué des UE 1 B et 2 B. Le bloc de compétences complémentaires est constitué d'une unité d'enseignement parmi les UE 1 C1 à C2, et d'une unité d'enseignement parmi les UE 2 C1 à C2.

REMARQUES : Pour les évaluations en EvC d'évaluation initiale, le nombre d'épreuves indiqué est un nombre minimal. * Pour une épreuve écrite, la durée sera d'une heure ; en cas des examens oral la durée sera comprise entre 15 et 30 minutes.

- **Semestre 2 :**

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Bloc de compétences fondamentales (partie 1)													
UE 2 A : compétences fondamentales en économie et gestion	18												
EC 1 : Macroeconomics 1: Aggregate functions and macroeconomic equilibrium	4	4	EvC		2	E		1	E	1h30	1	E	1h
EC 2 : Microéconomie 1 : marchés et prix	4	4	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Système d'information comptable	5	5	EvC		2	E		1	E	1h30	1	E	1h
EC 4 : Mathématiques 2 et statistique appliquées	5	5	EvC		2	E		1	E	1h30	1	E	1h
Bloc de compétences transversales (partie 2)													
UE 2 B : compétences relationnelles et linguistique	6												
Anglais de conversation renforcé	2	2	EvC		2	O ou E		1	O ou E	*	1	O ou E	*
EC 2 : enseignement au choix													
Ingresando en el mundo profesional	4	4	EvC		2	E ou O		1	E	1h30	1	E ou O	1h
Erste Schritte ins Berufsleben	4	4	EvC		2	E ou O		1	E	1h30	1	E ou O	1h
Bloc de compétences complémentaires (partie 2)													
UE 2 C1 : compétences complémentaires en économie	6												
EC 1 : Grands problèmes économiques contemporains	4	4	EvT		1	E	1h				1	E	1h
EC 2 : Anglais appliqué à l'économie et à la gestion	2	2	EvC		2	O ou E		1	O ou E	*	1	O ou E	*

UE 2 C2 : compétences complémentaires en gestion	6												
EC 1 : Principes de management	4	4	EvT		1	E	2h				1	E	1h
EC 2 : Anglais appliqué à l'économie et à la gestion	2	2	EvC		2	O ou E		1	O ou E	*	1	O ou E	*
Qualification complémentaire langues vivantes	0												
Business english		2	EvC		2	O ou E		1	O ou E	*	1	O ou E	*
Au choix : Allemand Espagnol Autre (sous réserve d'acceptation)		3	EvC		2	E ou O		1	E	1h30	1	E ou O	1h
Au choix : Computing and digital uses Chinois (grands débutants)		1	EvC EvC		2 2	E ou TP E ou O		1 1	E ou A° E	1h 1h30	1 1	E ou A° E ou O	1h 1h
Stage complémentaire	0												
Stage			EvT		1	M							

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale - E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)
En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

Le bloc de compétences fondamentales est constitué des UE 1 A et 2 A. Le bloc de compétences transversales est constitué des UE 1 B et 2 B. Le bloc de compétences complémentaires est constitué d'une unité d'enseignement parmi les UE 1 C1 à C2, et d'une unité d'enseignement parmi les UE 2 C1 à C2.

REMARQUES : Pour les évaluations en EvC d'évaluation initiale, le nombre d'épreuves indiqué est un nombre minimal. * Pour une épreuve écrite, la durée sera d'une heure ; en cas des examens oral la durée sera comprise entre 15 et 30 minutes. ° Epreuve sur poste informatique.

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 ^{de} chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Bloc de compétences fondamentales (partie 1)													
UE 3 A : compétences fondamentales en économie et gestion	18												
EC 1 : Macroeconomics 2: Economic policy	4	4	EvC		2	E		1	E	1h30	1	E	1h
EC 2: Microeconomics 2: Producer and consumer behavior	4	4	EvC		2	E		1	E	1h30	1	E	1h
EC 3 : Comptabilité de gestion	4	4	EvC		2	E		1	E	1h30	1	E	1h
EC 4 : Droit des contrats	2	2	EVT		1	E	1h30				1	E	1h
EC 5 : Probability 1	4	4	EvC		2	E		1	E	1h30	1	E	1h
Bloc de compétences transversales (partie 1)													
UE 3 B : compétences relationnelles et linguistiques	6												
EC 1 : Anglais appliqué à l'économie et à la gestion	3	3	EvC		2	O ou E		1	O ou E	*	1	O ou E	*
EC 2 : Projet personnel et professionnel	3	3	EvC		2	M + O		1	M		1	M	
Bloc de compétences complémentaires (partie 1)													
UE 3 C1 : compétences complémentaires en économie	6												
EC 1 : Economie du développement	3	3	EVT		1	E	2h				1	E	1h
EC 2 : International business	3	3	EvC		2	E		1	E	1h30	1	E	1h
UE 3 C2 : compétences complémentaires en gestion	6												
EC 1 : Communication	3	3	EVT		1	E	2h				1	E	1h

EC 2 : International business	3	3	EvC		2	E		1	E	1h30	1	E	1h
Qualification complémentaire langues vivantes	0												
Au choix :		5											
Allemand			EvC		2	E ou O		1	E	1h30	1	E ou O	1h
Espagnol													
Autre (sous réserve d'acceptation)													
Au choix :		4											
Business english			EvC		2	O ou E		1	O ou E	*	1	O ou E	*
Chinois (niveau HSK1)			EvC		2	E ou O		1	E	1h30	1	E ou O	1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

Le bloc de compétences fondamentales est constitué des UE 3 A et 4 A. Le bloc de compétences transversales est constitué des UE 3 B, 4 B et 4 C. Le bloc de compétences complémentaires est constitué d'une unité d'enseignement parmi les UE 3 C1 à C2, et d'une unité d'enseignement parmi les UE 4 D1 à D2.

REMARQUES : Pour les évaluations en EvC d'évaluation initiale, le nombre d'épreuves indiqué est un nombre minimal. * Pour une épreuve écrite, la durée sera d'une heure ; en cas des examens oral la durée sera comprise entre 15 et 30 minutes.

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 ^{de} chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Bloc de compétences fondamentales (partie 2)													
UE 4 A : compétences fondamentales en économie	18												
EC 1 : Macroeconomics 3: Advanced macroeconomics	5	5	EvC		2	E		1	E	1h30	1	E	1h
EC 3 : Microeconomics 3: General equilibrium and welfare economics, industrial economics	5	5	EvC		2	E		1	E	1h30	1	E	1h
EC 4 : Comptabilité approfondie	4	4	EvC		2	E		1	E	1h30	1	E	1h
EC 5 : Probability 2 and additional topics in algebra and analysis	4	4	EvC		2	E		1	E	1h30	1	E	1h
Bloc de compétences transversales (partie 2)													
UE 4 B :	3												
EC 1 : Business english	3	3	EvC		2	O ou E		1	O ou E	*	1	O ou E	*
UE 4 C : UE libre	3												
Enseignement au choix :													
Anglais de conversation (annualisé)			EvC		2	O ou E		1	O ou E	*	1	O ou E	*
Droit fiscal			EvT		1	E	1h				1	E	1h
Accueil des étudiants étrangers			EvC		2	M+A					1	M	
Autre (voir catalogue UE libres)													
Bloc de compétences complémentaires (partie 2)													
UE 4 D1 : compétences complémentaires en économie	6												

EC 1 : Banking and financial markets	3	3	EvT		1	E	1h30				1	E	1h
EC 2 : enseignement au choix :													
Creando una empresa	3	3	EvC		2	E ou O		1	E	1h30	1	E ou O	1h
Das Unternehmen und sein Umfeld			EvC		2	E ou O		1	E	1h30	1	E ou O	1h
UE 4 D2 : compétences complémentaires en économie	6												
EC 1 : Théorie des organisations	3	3	EvT		1	E	1h30				1	E	1h
EC 2 : enseignement au choix :													
Creando una empresa	3	3	EvC		2	E ou O		1	E	1h30	1	E ou O	1h
Das Unternehmen und sein Umfeld			EvC		2	E ou O		1	E	1h30	1	E ou O	1h
Qualification complémentaire langues vivantes	0												
Leadership		2	EvC		2	E ou O		1	E	1h30	1	E ou O	1h
Au choix :		4											
Allemand			EvC		2	E ou O		1	E	1h30	1	E ou O	1h
Espagnol													
Autre (sous réserve d'acceptation)													
Au choix :		3											
Anglais de conversation			EvC		2	O ou E		1	O ou E	*	1	O ou E	*
Chinois (niveau HSK1)			EvC		2			1	E	1h30	1	E ou O	1h
Stage complémentaire	0												
Stage			EvT		1	M							

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

Le bloc de compétences fondamentales est constitué des UE 3 A et 4 A. Le bloc de compétences transversales est constitué des UE 3 B, 4 B et 4 C. Le bloc de compétences complémentaires est constitué d'une unité d'enseignement parmi les UE 3 C1 à C2, et d'une unité d'enseignement parmi les UE 4 D1 à D2.

REMARQUES : Pour les évaluations en EvC d'évaluation initiale, le nombre d'épreuves indiqué est un nombre minimal. * Pour une épreuve écrite, la durée sera d'une heure ; en cas des examens oral la durée sera comprise entre 15 et 30 minutes.

- **Semestre 5 :**

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 ^{de} chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Bloc analyse économique (partie 1)													
UE 5 A : Analyse économique	9												
EC 1 : Growth analysis *	4	4	EvT		1	E	2h				1		1h
EC 2 : International trade 1: International trade theory*	3	3	EvT		1	E	1h30				1		1h
EC 3 : Instruments et marchés financiers	2	2	EvT		1	E ou A°	1h30				1	E ou A°	1h
Bloc outils d'analyse économique (partie 1)													
UE 5 B :	9												
EC 1 : Théorie des jeux 1 : les principes	4	4	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Statistical inference + complement *	5	5	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 5 C :	6												
EC 1 : Econométrie	6	6	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 5 D :	3												
EC 1 : enseignement au choix													
Economie nationale et prévision	3	3	EvC		2	E		1	E ou A°	1h	1	E ou A°	1h
Chinois (niveau HSK1)			EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Bloc de compétences transversales (partie 1)													
UE 5 E : Langues vivantes	3												
EC 1 : Social issues and trends	3	3	EvC		2	E ou O		1	E	1h30	1	E	1h
Qualification Complémentaire Langues vivantes	0												

Business english		1	EvC		2	O ou E		1	O ou E	**	1	O ou E	**
Au choix :		1	EvC		2	E ou O		1	E	1h30	1	E ou O	1h
Negociando en espanol													
Verhandeln auf Deutsch													
Autre (sous réserve d'acceptation)													
Au choix :		1	EvC		2	E ou O		1	E	1h30	1	E ou O	1h
Resolviendo conflictos													
Konflikte in Unternehmen lösen													
Autre (sous réserve d'acceptation)													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

Le bloc analyse économique est constitué des UE 5 A et 6 A. Le bloc outils d'analyse économique est constitué des UE 5 B, 5 C, 5 D et 6 B. Le bloc de compétences transversales est constitué des UE 5 E et 6 C. Le bloc professionnalisation est constitué de l'UE 6 D.

REMARQUES : Pour les évaluations en EvC d'évaluation initiale, le nombre d'épreuves indiqué est un nombre minimal. * L'Ecole d'Economie se réserve le droit de remplacer des enseignements par leurs versions françaises dispensées dans les parcours APE et ED. ** Pour une épreuve écrite, la durée sera d'une heure ; en cas des examens oral la durée sera comprise entre 15 et 30 minutes.

- **Semestre 6 :**

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 ^{de} chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Bloc analyse économique (partie 2)													
UE 6 A : Analyse économique	15												
EC 1 : Analysis of the economic situation *	2	2	EvT		1	E	1h30				1	E	1h
EC 2 : Commerce international 2: politiques commerciales	3	3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
EC 3 : Histoire de la pensée économique	2	2	EvT		1	E	1h30				1	E	1h
EC 4 : Analyse économique du droit	3	3	EvT		1	E	1h30				1	E	1h
EC 5 : Economie publique : défaillances de marché et régulation	3	3	EvT		1	E	1h30				1	E	1h
EC 6 : Enseignement au choix													
Economie du travail	2	2	EvC		2			1			1	E	1h
Langue C (chinois niveau HSK1)			EvC		2			1	E	1h30	1	E	1h
Bloc outils d'analyse économique (partie 2)													
UE 6 B : Outils	6												
EC 1 : Microéconomie 4 : économie du risque et de l'incertain	2	2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Théorie des jeux 2 : applications	2	2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Analyse financière	2	2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Bloc de compétences transversales (partie 2)													
UE 6 C : UE Langues vivantes	3												

EC 1 : Doing business in different cultures	2	2	EvC		2	E ou O		1	E	1h30	1	E ou O	1h
EC 2 : Microfinance and social performance	1	1	EvC		2	E		1	E	1h30	1	E	1h
Bloc professionnalisation													
UE 6 D : Professionnalisation	6												
EC 1 : enseignement au choix													
Dossier d'économie appliquée			EvT			M+S ou A°					1	O ou A°	1h
Vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation : approche du métier (ESPE)**	5	5	EvC+EvT	50/50	3	E							
EC 2 : Projet personnel et professionnel	1	1	EvC		2	M+A		1	M		1	M	
Qualification Complémentaire Langues vivantes	0												
Business english		1	EvC		2	O ou E		1	O ou E	**	1	O ou E	**
Au choix :		2											
Allemand			EvC		2	E ou O		1	E	1h30	1	E ou O	1h
Espagnol													
Autre (sous réserve d'acceptation)													
Stage complémentaire	0												
Stage			EvT		1	M							

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

Le bloc analyse économique est constitué des UE 5 A et 6 A. Le bloc outils d'analyse économique est constitué des UE 5 B, 5 C, 5 D et 6 B. Le bloc de compétences transversales est constitué des UE 5 E et 6 C. Le bloc professionnalisation est constitué de l'UE 6 D.

REMARQUES : Pour les évaluations en EvC d'évaluation initiale, le nombre d'épreuves indiqué est un nombre minimal. * L'Ecole d'Economie se réserve le droit de remplacer des enseignements par leurs versions françaises dispensées dans les parcours APE et ED. ** Pour une épreuve écrite, la durée sera d'une heure ; en cas des examens oral la durée sera comprise entre 15 et 30 minutes



ÉCOLE D'ÉCONOMIE
Université Clermont Auvergne

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES
Année universitaire 2019 - 2020**

**Master
Economie du développement**

Conseil de Gestion de l'Ecole d'Economie : avis favorable le 17 juin 2019
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 24 septembre 2019

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', is written over a light grey horizontal line.

Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention

Bertrand LAPORTE, directeur des études « Master », Maître de Conférences, bertrand.laporte@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- **Analyse de projets de développement (APD-1)** : Claudio ARAUJO, Maître de Conférences, claudio.araujo@uca.fr
- **Analyse économique du développement (AED- 2 Recherche)** : Jean-Louis COMBES, j-l.combes@uca.fr, Alexandru MINEA, Professeur, alexandru.minea@uca.fr et Théophile AZOMAHOU, Professeur, theophile.azomahou@uca.fr
- **Economie de la santé (ES-3)** : Anne VIALLEFONT, Maître de Conférences, anne.viallefont@uca.fr et Bity DIENE, Maître de Conférences, bity.diene@uca.fr
- **Développement Durable (DD-4)** : Sonia SCHWARTZ, Professeur, sonia.schwartz@uca.fr et Pascale MOTEL-COMBES, Professeur, pascale.motel_combes@uca.fr
- **Finances publiques (FP-5)** : Jean-François BRUN, Maître de Conférences : J-Francois.brun@uca.fr et Bertrand LAPORTE, Maître de Conférences, bertrand.laporte@uca.fr
- **Economie territoriale (ET-6)** : Sébastien MARCHAND, Maître de Conférences, sebastien.marchand@uca.fr
- **Development Economics (DE-7)** : Pascale MOTEL-COMBES, Professeur, pascale.motel_combes@uca.fr
- **International Audit Economics and Finance (IAEF-8)** : Fabien ROUX, Maître de Conférences (EUM), fabien.roux@uca.fr et Jean-François BRUN, Maître de Conférences, J-Francois.brun@uca.fr
- **Gestion de la politique économique (GPE-9)** : Michaël GOUJON, Maître de Conférences, (EUM) michael.goujon@uca.fr, Catherine Araujo BONJEAN, Chargée de recherches CNRS, Catherine.ARAUJO-BONJEAN@uca.fr
- **Maîtrise d'ouvrage pour le développement (MODEV-10)** : Michaël GOUJON, Maître de Conférences, (EUM) michael.goujon@uca.fr

Contact en scolarité

Hassen BAHLOUL, Responsable Administratif hassen.bahloul@uca.fr
Gestionnaires scolarité : scola.economie@uca.fr

Assiduité aux enseignements

L'assiduité aux enseignements est contrôlée en TD et TP au moyen d'une liste d'appel ; l'étudiant est déclaré défaillant à l'EC au-delà de 2 absences, qu'elles soient justifiées ou injustifiées.

Stages

Le stage est obligatoire en 2^{ème} année de Master pour tous les parcours en formation initiale sauf le parcours AED ; il est d'une durée de 3 mois minimum et fait l'objet d'un rapport de stage et d'une soutenance. La période de stage commence le jour qui suit la fin des cours et se termine au plus tard

le 30 septembre. Sur avis de la commission pédagogique, le stage peut se dérouler au cours de l'année en dehors des heures de cours.

Le choix du stage est réalisé en accord avec le ou les enseignants responsables du parcours. Après avis conforme d'une commission pédagogique, le stage peut être exceptionnellement raccourci ou remplacé par un mémoire, un projet tutoré ou une expérience professionnelle. Le stage ou l'exercice de substitution fait l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance orale avant la fin de l'année universitaire d'inscription.

En master 1 une expérience professionnelle valorisée par un crédit est obligatoire. Elle peut prendre la forme d'un stage d'une durée minimum de 6 semaines. La période de stage commence le jour qui suit la fin des cours et se termine au plus tard le 30 août. Sur avis de la commission pédagogique, le stage peut se dérouler au cours de l'année en dehors des heures de cours.

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

Evaluation des connaissances

Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves d'évaluations continues (EvC) et/ou par des évaluations terminales (EvT), écrits ou oraux, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. La note d'évaluation continue (EvC) est la moyenne d'au moins 2 évaluations, dont aucune ne peut valoir plus de 50 %.

Absence lors d'une épreuve terminale

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde chance en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Absence lors d'une épreuve d'évaluation continue

La première absence injustifiée correspond à un zéro dans la moyenne ; à la deuxième absence injustifiée l'étudiant est déclaré défaillant.

En cas d'absence justifiée, le responsable de l'enseignement, au regard du nombre d'évaluations dont il dispose, peut décider de neutraliser la note ou proposer un devoir de substitution à l'étudiant. En tout état de cause, la note finale de l'évaluation continue devra être la moyenne de 2 notes minimum.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité de l'école dans un délai de 3 jours à partir du 1^{er} jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original par la poste.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,

- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

**Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.*

Accès à la salle d'examen

L'accès à la salle d'examen est interdit au-delà de 15 minutes après le début de l'épreuve.

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en Evaluation initiale

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en évaluation initiale malgré les modalités de compensation, l'étudiant doit passer la 2nde chance et à la possibilité de repasser les EC validés, dans ce cas la meilleure des 2 notes entre l'évaluation initiale et la seconde chance sera prise en compte. Afin d'organiser au mieux les examens, il est demandé aux étudiants souhaitant repasser une ou plusieurs EC validés de bien vouloir s'inscrire auprès de la scolarité au plus tard cinq jours ouvrés avant le début de la 2nde chance.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant,
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...),
- Obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...).

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un RSE doit faire une demande écrite motivée auprès du service de scolarité de l'école. Le Directeur des études « Master » et le responsable du parcours concerné statuent sur la demande.

Modalités de compensation

L'UE stage n'est pas compensable et n'est pas prise en compte dans le processus de compensation précité.

La délivrance du diplôme est conditionnée par l'obtention :

- De la moyenne à la partie enseignement (ensemble des UE hors stage),
- De la moyenne à l'UE Stage,
- De la moyenne à l'année (moyenne des 2 semestres stage compris).

Le calcul de la moyenne de la partie enseignement (ensemble des UE des deux semestres hors stage) s'effectue en pondérant chaque UE par le nombre de crédits qui lui sont attribués.

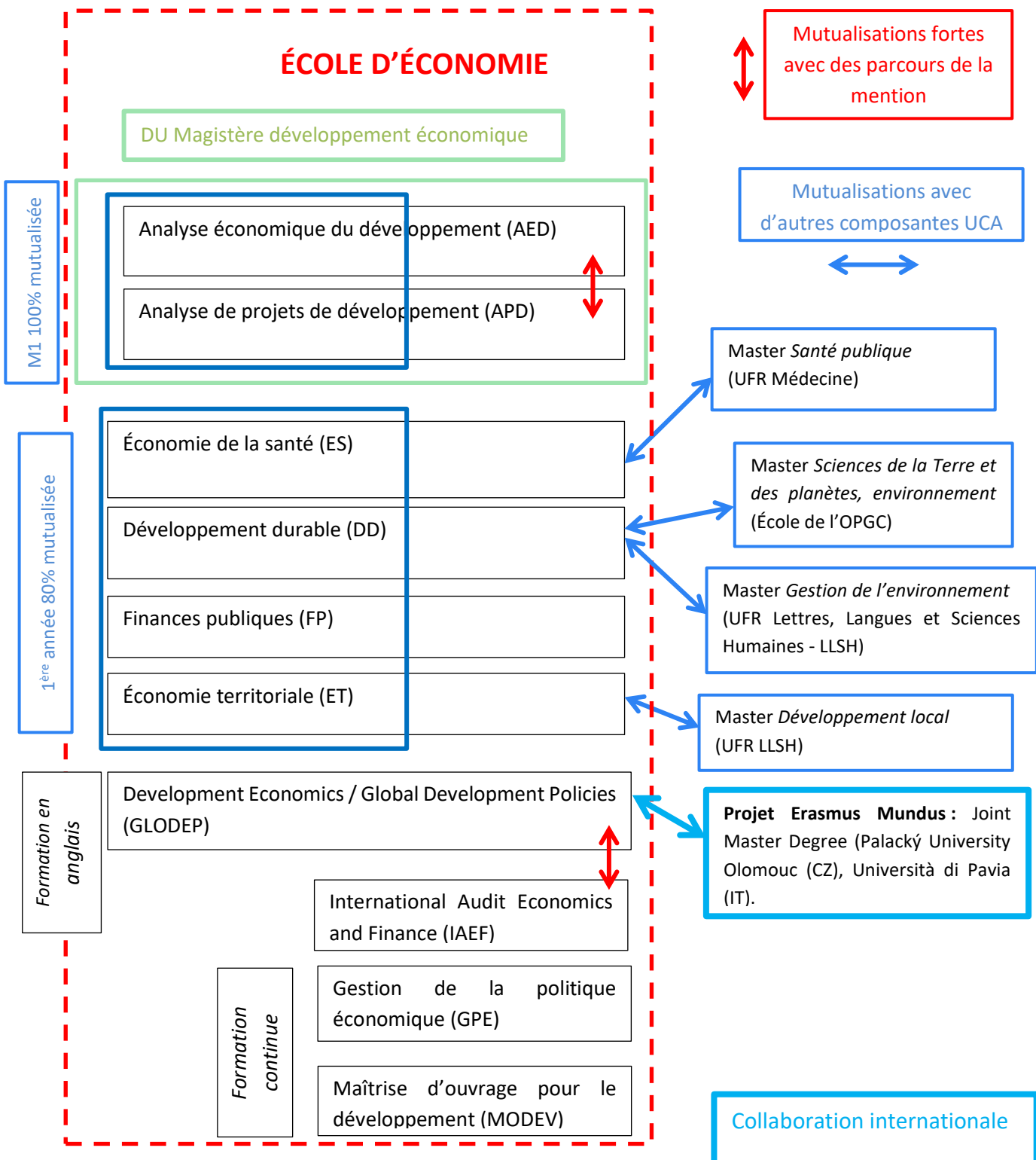
Master conjoint Erasmus Mundus

Les étudiants du master Erasmus Mundus sont inscrits dans la 1^{ère} année du master DE de la mention économie du développement.

L'ensemble des règles s'appliquent au master 1 Development Economics, sauf si des dispositions spécifiques sont précisés dans le student agreement et la convention du consortium GLODEP.

Maquettes de la formation :

Annexe : Structuration de la mention Economie du développement



Master Economie du développement – Master 1 Analyse de projet de développement – Analyse Economique du développement

M1 Semestre 1 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE1 : Analyse économique 1 EC 1 : Economie du développement 3 EC 2 : Politique commerciale EC 3 : Politique de change EC 4 : Théorie des jeux	12	3 3 3 3	EvT EvT EvC EvT		1 1 Min 2 1	E E E	2h 1h30 2h	1 1 1 1	E E E E	2h 1h30 2h	1 1 1 1	E ou O E ou O E ou O E ou O	30min 30min 30min 30min
UE2 : Spécialités EC 1 : Economie de la santé 1 EC 2 : Finances publiques 1 EC 3 : Economie territoriale 1	6	2 2 2	EvT EvT EvT		1 1 1	E E E	1h 1h 1h	1 1 1	E E E	1h 1h 1h	1 1 1	E ou O E ou O E ou O	30min 30min 30min
UE3 Méthodes 1 EC 1 : Techniques quantitatives 1 EC 2 : Techniques d'enquête EC 3 : Analyse financière EC 4 : Anglais	12	6 2 2 2	EvC EvT EvC EvC		Min 2 1 Min 2 Min 2	E E E E-O	 2h 	1 1 1 1	E E E M	1h 2h 1h 	1 1 1 1	E ou O E ou O E ou O E ou O	30min 30min 30min 30min

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques).

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUES : 2^{nde} chance : La durée des épreuves écrites est mentionnée dans le tableau. Pour les oraux, la durée des épreuves est comprise entre 10 et 30 minutes.

M1 Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{ème} chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE4 Analyse économique 2 EC 1 : Economie du développement 4 EC 2 : Economie publique EC 3 : Economie industrielle 1 EC 4 : Economie de la réglementation et des PPP EC 5 : Biens publics mondiaux	12	3 3 2 2 2	EvT EvT EvT EvT EvT		1 1 1 1 1	E E M E M	2h 2h 2h 2h 2h	1 1 1 1 1	E E M E M	2h 2h 2h 2h 2h	1 1 1 1 1	E ou O E ou O E ou O E ou O E ou O	30min 30min 30min 30min 30min
UE5 : Spécialisation EC 1 : Financement du développement 1 EC 2 : Economie agricole EC 3 : Finances publiques 2	6	1 3 2	EvT EvC EvT		1 Min 2 1	E E+M E	2h 2h 2h	1 1 1	E M E	2h 2h 2h	1 1 1	E ou O E ou O E ou O	30min 30min 30min
UE6 Méthodes 2 EC 1 : Techniques quantitatives 2 EC 2 : Analyse financière EC 3 : Anglais EC 4 : Rapport d'économétrie EC 5 : Valorisation d'une expérience professionnelle*	12	4 1 1 5 1	EvC EvT EvC EvT EvT		Min 2 1 Min 2 1 1	M+TP E E+O M+S M	2h 2h 2h 30 mn 30 mn	1 1 1 1 1	M E M M+S M	2h 2h 2h 30mn 30mn	1 1 1 1 1	E ou O E ou O E ou O E ou O E ou O	30min 30min 30min 30min 30min

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

* Sont retenues dans le dispositif les expériences suivantes : stage / projet tutoré / contrat de travail / engagement associatif / césure.

REMARQUES : 2^{ème} chance : La durée des épreuves écrites est mentionnée dans le tableau. Pour les oraux, la durée des épreuves est comprise entre 10 et 30 minutes.

Master Economie du développement – Master 1 Thématiques Economie de la santé – Développement Durable – Finances Publiques – Economie territoriale

M1 Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{de} chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE1 : Analyse économique 1	9	3												
EC 1 : Economie du développement 1			EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E ou O	30min	
EC 2 : Economie européenne			EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E ou O	30min	
EC 3 : Théorie de la firme		3	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E ou O	30min	
UE2 Pré-Spécialisation	9	2.25												
EC 1 : Economie de la santé 1			EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E ou O	30min	
EC 2 : Développement durable 1			EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E ou O	30min	
EC 3 : Finances publiques 1			EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E ou O	30min	
EC 4 : Economie territoriale 1		2.25	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E ou O	30min	
UE3 : Méthodes I	12	7												
EC 1 : Techniques quantitatives 1			EvC		Min 2	E		1	M		1	E ou O	30min	
EC 2 : Analyse financière 1			EvC	2		Min 2	E		1	E ou M	1h	1	E ou O	30min
EC 3 : Anglais			EvC	2		Min 2	E + O		1	E ou M	30 mn	1	E ou O	30min
EC4 : Projet Personnel et Professionnel		1	EvT		1	M		1	M		1	M		

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES : 2^{de} chance : La durée des épreuves écrites est mentionnée dans le tableau. Pour les oraux, la durée des épreuves est comprise entre 10 et 30 minutes.

M1 Semestre 2 : Economie de la Santé

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE4 : Analyse économique 2 EC 1 : Economie du développement 2 EC 2 : Economie publique EC 3 : Economies émergentes	12	5 4 3	EvT EvC EvT		1 Min 2 1	E E E	2h 1h	1 1 1	E M E	2h 1h	1 1 1	E ou O E ou O E ou O	30min 30min 30min
UE5 : Spécialisation parcours EC1 : Economie de la santé 2 1 parmi 3 : EC 2 : Développement durable 2 EC 3 : Finances Publiques 2 EC 4 : Economie territoriale 2	9	5 4 4 4	EvC EvT EvC EvT		Min 2 1 Min 2 1	E E E E	 2h 2h	1 1 1 1	M E M E	 2h 2h	1 1 1 1	E ou O E ou O E ou O E ou O	30min 30min 30min 30min
UE6 : Méthodes 2 EC 1 : Techniques quantitatives 2 EC 2 : Analyse financière 2 EC 3 : Anglais EC4 : Valorisation d'une expérience professionnelle*	9	6 1 1 1	EvC EvT EvC EvT		Min 2 1 Min 2 1	E+M E E+O M	 2h 	1 1 1 1	M E M M	 2h 	1 1 1 1	E ou O E ou O E ou O E ou O	30min 30min 30min 30min

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

UE5 : Les modalités sont différentes selon si c'est la spécialité choisie.

* Sont retenues dans le dispositif les expériences suivantes : stage / projet tutoré / contrat de travail / engagement associatif / césure.

REMARQUES : 2nde chance : La durée des épreuves écrites est mentionnée dans le tableau. Pour les oraux, la durée des épreuves est comprise entre 10 et 30 minutes.

M1 Semestre 2 : Développement Durable

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE4 : Analyse économique 2 EC 1 : Economie du développement 2 EC 2 : Economie publique EC 3 : Economies émergentes	12	5 4 3	EvT EvC EvT		1 Min 2 1	E E E	2h 1h	1 1 1	E M E	2h 1h	1 1 1	E ou O E ou O E ou O	30min 30min 30min
UE5 : Spécialisation parcours EC 1 : Développement durable 2 1 parmi 3 : EC 2 : Economie de la santé 2 EC 3 : Finances Publiques 2 EC 4 : Economie territoriale 2	9	5 4 4 4	EvT EvC EvC EvT		1 Min 2 Min 2 1	E E E E	2h 2h	1 1 1 1	E M M E	2h 2h	1 1 1 1	E ou O E ou O E ou O E ou O	30min 30min 30min 30min
UE6 : Méthodes 2 EC 1 : Techniques quantitatives 2 EC 2 : Analyse financière 2 EC 3 : Anglais EC4 : Valorisation d'une expérience professionnelle*	9	6 1 1 1	EvC EvT EvC EvT		Min 2 1 Min 2 1	E+M E E+O M	 2h 	1 1 1 1	M E M M	 2h 	1 1 1 1	E ou O E ou O E ou O E ou O	30min 30min 30min 30min

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

* Sont retenues dans le dispositif les expériences suivantes : stage / projet tutoré / contrat de travail / engagement associatif / césure.

REMARQUES : 2nde CHANCE : La durée des épreuves écrites est mentionnée dans le tableau. Pour les oraux, la durée des épreuves est comprise entre 10 et 30 minutes.

M1 Semestre 2 : Finances Publiques

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE4 : Analyse économique 2 EC 1 : Economie du développement 2 EC 2 : Economie publique EC 3 : Economies émergentes	12	5 4 3	EvT EvC EvT		1 Min 2 1	E E E	2h 1h	1 1 1	E M E	2h 1h	1 1 1	E ou O E ou O E ou O	30min 30min 30min
UE5 : Spécialisation parcours EC1 : Finances publiques 2 1 parmi 3 : EC 2 : Développement durable 2 EC 3 : Economie de la santé 2 EC 4 : Economie territoriale 2	9	5 4 4 4	EvC EvT EvC EvT		Min 2 1 Min 2 1	E E E E	 2h 2h	1 1 1 1	M E M E	 2h 2h	1 1 1 1	E ou O E ou O E ou O E ou O	30min 30min 30min 30min
UE6 : Méthodes 2 EC 1 : Techniques quantitatives 2 EC 2 : Analyse financière 2 EC 3 : Anglais EC4 : Valorisation d'une expérience professionnelle*	9	6 1 1 1	EvC EvT EvC EvT		Min 2 1 Min 2 1	E+M E E+O M	 2h 	1 1 1 1	M E M M	 2h 	1 1 1 1	E ou O E ou O E ou O E ou O	30min 30min 30min 30min

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

* Sont retenues dans le dispositifs les expériences suivantes : stage / projet tutoré / contrat de travail / engagement associatif / césure.

REMARQUES : 2nde chance : La durée des épreuves écrites est mentionnée dans le tableau. Pour les oraux, la durée des épreuves est comprise entre 10 et 30 minutes.

M1 Semestre 2 : Economie Territoriale

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences																					
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2nde chance														
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.											
UE4 : Analyse économique 2	12	5	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E ou O	30min											
EC 1 : Economie du développement 2														4	EvC	Min 2	E	1	M	1	E ou O	30min		
EC 2 : Economie publique																								
EC 3 : Economies émergentes	3	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E ou O	30min												
UE5 : Spécialisation parcours	9	5	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E ou O	30min											
EC1 : Economie territoriale 2														4	EvT	1	E	2h	1	E	2h	1	E ou O	30min
1 parmi 3 :																								
EC 2 : Développement durable 2																								
EC 3 : Economie de la santé 2	4	EvC		Min 2	E	1	M	1	E ou O	30min														
EC 4 : Finances publiques 2	4	EvC		Min 2	E	1	M	1	E ou O	30min														
UE6 : Méthodes 2	9	6	EvC		Min 2	E+M	2h	1	M	2h	1	E ou O	30min											
EC 1 : Techniques quantitatives 2														1	EvT	1	E	1	E	2h	1	E ou O	30min	
EC 2 : Analyse financière 2																								
EC 3 : Anglais																								
EC4 : Valorisation d'une expérience professionnelle*	1	EvT		1	M	1	M	1	E ou O	30min														

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

* Sont retenues dans le dispositifs les expériences suivantes : stage / projet tutoré / contrat de travail / engagement associatif / césure.

REMARQUES : 2nde chance : La durée des épreuves écrites est mentionnée dans le tableau. Pour les oraux, la durée des épreuves est comprise entre 10 et 30 minutes.

Master Economie du développement – Master 2 Analyse de projet de développement (APD)

M2 Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance				
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
UE1 : Fondements de l'analyse de projets EC 1 : Analyse économique des projets EC 2 : Management de projet et des risques EC 3 : Aspects juridiques et socio-organisationnels	12	4 4 4	EvC EvC EvT		Min 2 Min 2 1	M E E				1 1 1	E ou O E ou O E	1h 1h 1h	1 1 1	E ou O E ou O E ou O	30min 30min 30min
UE2 : Fondements de l'économie du développement EC 1 : Politique budgétaire EC 2 : Economie expérimentale EC 3 : Financement international du développement	9	3 3 3	EvT EvC EvT		1 Min 2 1	E M+O E			2h 10 min 1h	1 1 1	E O E	2h 1h	1 1 1	E ou O E ou O E ou O	30min 30min 30min
UE3 : Méthodes et outils 3 EC 1 : Econométrie avancée EC 2 : Appel d'offre : stratégie et méthodologie * EC 3 : Anglais	9	4 3 2	EvC EvT EvC		Min 2 1 Min 2	E+O+M M+S E+O				1 1 1	E ou M M+S M	1h 20 mn 	1 1 1	E ou O E ou O E ou O	30min 30min 30min

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES : 2nde chance : La durée des épreuves écrites est mentionnée dans le tableau. Pour les oraux, la durée des épreuves est comprise entre 10 et 30 minutes.

M2 Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE4 : Application d'analyse de projets EC 1 : Séminaires d'application des projets EC 2 : Projet en équipe	9	5 4	EvT EvT		1 1	O M	10 min	1 1	O M	10 min	1 1	E ou O E ou O	30min 30min
UE5 : Méthodes et outils 4 EC 1 : Stratégies de consultation et de communication EC 2 : Analyse et évaluation d'impact EC 3 : Professional and General English	6	2 3 1	EvT EvT EvC		1 1 Min 2	O M E+M	20 min	1 1 1	O M E + M	20 min	1 1 1	E ou O E ou O E ou O	30min 30min 30min
UE6 : Dossiers EC 1 : Projet tutoré ou Mémoire thématique*	6		EvT		1	M		1	M		1	E ou O	30min
UE 7 Stage EC 1 : Stage	9		EvT		1	M+S	30 mn	1	M+S	30 mn			

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

**Pour les étudiants inscrits en double parcours APD/AED, le projet tutoré est remplacé après avis de la commission pédagogique par le mémoire de recherche*

REMARQUES : 2nde chance : La durée des épreuves écrites est mentionnée dans le tableau. Pour les oraux, la durée des épreuves est comprise entre 10 et 30 minutes.

Mention Economie du développement – Master 2 Analyse économique du développement (AED)

M2 Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE1 : Economie internationale EC 1 : Economie industrielle 2 EC 2 : Migration and development EC 3 : Financement international du développement EC 4 : Ressources naturelles EC 5 : Economie des pays émergents	12	2 4 2 2 2	EvT EvT EvT EvT EvT		1 1 1 1 1	E E E E E	1h 2h 1h 1h 1h	1 1 1 1 1	E E E E E	1h 2h 1h 1h 1h	1 1 1 1 1	E ou O E ou O E ou O E ou O E ou O	30min 30min 30min 30min 30 min
UE2 : Politique économique EC 1 : Politique budgétaire EC 2 : Policy mix	9	3 6	EvT EvC		1 Min 2	E E+M	2h	1 1	E E ou M	2h 1h	1 1	E ou O E ou O	30 min 30 min
UE3 : Outils et Méthodes 3 EC 1 : Econométrie avancée EC 2 : Modélisation EC 3 : Anglais 1 (Economic and General English)	9	5 2 2	EvC EvT EvC		Min 2 1 Min 2	E+M E ou M E+O		1 1 1	E ou M E ou M E ou M	1h	1 1 1	E ou O E ou O E ou O	30min 30min 30min

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES : 2nde chance : La durée des épreuves écrites est mentionnée dans le tableau. Pour les oraux, la durée des épreuves est comprise entre 10 et 30 minutes.

M2 Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE4 : Analyse économique EC 1 : Microéconomie EC 2 : Macroéconomie EC 3 : Evaluation des programmes de développement ou EGC Option 1 : Evaluation des programmes de développement Option 2 : EGC	9	3 3 3	EvT EvC EvT EvT	 1 1	1 Min 2 1 1	E E M M	2h	1 1 1 1	E M M M	2h	1 1 1 1	E ou O E ou O M M	30min 30min 30min
UE5 : Formation à la Recherche EC 1 : SED Séminaire économie du développement EC 2 : Anglais 2 (Professional and General English)	6	5 1	EvT EvC	 1 Min 2	1 E ou O	O E ou O	10 min	1 1	0 E ou M	10 mn	1 1	E ou O E ou O	30min 30min
UE6 : Outils et Méthodes 4 EC 1 : Mémoire EC optionnelle : stage complémentaire*	15	15	EvT	1	M+S	M+S	20 min	1	M+S	20 min	1	M	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

**Ce stage fait l'objet d'un rapport écrit.*

REMARQUES : 2nde chance : La durée des épreuves écrites est mentionnée dans le tableau. Pour les oraux, la durée des épreuves est comprise entre 10 et 30 minutes.

Master Economie du développement – Master 2 Economie de la santé

M2 Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance				
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
UE1 Spécialisation 3 : Economie de la santé 1 EC 1 : Organisation et régulation de la demande et de l'offre de soin EC 2 : Education, travail des enfants, santé infantile EC 3 : Répercussions des crises sanitaires	12	5 4 3	EvC EvT EvT		Min 2 1 1	E+M E O			1h 1h 10 mn	1 1 1	M E O	1h 1h 10 mn	1 1 1	E ou O E ou O E ou O	30min 30min 30min
UE2 : Evaluation en économie de la santé EC 1 : Evaluation de la qualité EC 2 : Analyse d'impact EC 3 : évaluation médico-économique	9	3 3 3	EvT EvT EvT		1 1 1	E M E			1h 1h 1H	1 1 1	E M E	1h 1h 1H	1 1 1	E ou O E ou O E ou O	30min 30min 30min
UE3 : Outils et méthodes 3 EC 1 : Microéconométrie : régression logit/probit, Poisson, modèles de durée EC 2 : Conduite d'études EC 3 : Anglais EC 4 : Initiation à la recherche EC 5 : PPP	9	4 2 2 1	EvC EvT EvC EvT		Min 2 1 Min 2 1	E+TP M E+O M			1h 1h 1h	1 1 1 1	E ou M M E ou O M	1h 1h 1h	1 1 1 1	E ou O E ou O E ou O E ou O	30min 30min 30min 30min 30min
Mise à niveau statistique* et / ou techniques d'enquêtes et / ou Econométrie 1*															

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES : 2nde chance : La durée des épreuves écrites est mentionnée dans le tableau. Pour les oraux, la durée des épreuves est comprise entre 10 et 30 minutes.

M2 Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE4 : Spécialisation 4 : Economie de la santé 2 EC 1 : Risques, santé et environnement EC 2 : Protection sociale et assurance du risque santé EC 3 : Politiques de santé	9	5	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E ou O	30min
4		EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E ou O	30min	
UE5 : Outils et méthodes 4 EC 1 : Analyse économique de projets EC 2 : Mesure et techniques quantitatives en évaluation* EC 3 : Anglais	6	3	EvT		1	M		1	M		1	E ou O	30min
2		EvT		1	M		1	M		1	E ou O	30min	
1		EvC		Min 2	E+O		1	E ou O	1h	1	E ou O	30min	
UE6 Application des acquis EC 1 : Mémoire thématique / dossier collectif EC 2 : Dossier d'économétrie	6	3	EvT		1	M		1	M		1	M	
3		EvT		1	M		1	M		1	M		
UE7 : Stage EC1 : Stage professionnel	9	9	EvT		1	M+S	15 min	1	M+S	15 min			

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES : 2nde chance : La durée des épreuves écrites est mentionnée dans le tableau. Pour les oraux, la durée des épreuves est comprise entre 10 et 30 minutes.

Master Economie du développement – Master 2 Développement durable

M2 Semestre 3 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Environnement et développement 1 EC 1 : Economie de l'environnement EC 2 : Management environnemental de l'entreprise EC 3 : Evaluation environnementale & analyse d'impact EC 4 : Economic evaluation of climate change adaptation EC 5 : Pauvreté et environnement	12	3 2 3 2 2	EvT EvT EvT EvT EvT		1 1 1 1 1	E E M M M	1h 1h	1 1 1 1 1	E E M M M	1h 1h	1 1 1 1 1	E ou O E ou O E ou O E ou O E ou O	30min 30min 30min 30min 30min
UE 2 : Ressources naturelles et développement EC 1 : Gouvernance des activités extractives EC 2 : Gestion décentralisée des ressources naturelles EC 3 : Principles of Natural Resource Economics	9	3 3 3	EvC EvT EvT		Min 2 1 1	E+O M E	10 min 2h	1 1 1	E ou M M E	1h 2h	1 1 1	E ou O E ou O E ou O	30min 30min 30min
UE 3 : Méthodes d'analyse 3 EC 1 : PPP EC 2 : Econométrie EC 3 : Conduite d'étude EC 4 : Anglais <i>EC optionnelle : Remise à niveau statistiques</i>	9	1 4 1 3	EvT EvC EvT EvC		1 Min 2 1 Min 2	M E+TP M E+O		1 1 1 1	M M M E ou M		1 1 1 1	E ou O E ou O E ou O E ou O	30min 30min 30min 30min

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES : 2nde chance : La durée des épreuves écrites est mentionnée dans le tableau. Pour les oraux, la durée des épreuves est comprise entre 10 et 30 minutes.

M2 Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4 : Environnement et développement 2 EC 1 : Agriculture dans les PECO EC 2 : Sécurité alimentaire EC 3 : Macroéconomie et environnement EC 4 : Urbanisation et dd EC 5 : Aide et DD	9	1,5 1,5 3 1,5 1,5	EvT EvT EvT EvT EvT		1 1 1 1 1	O M E M O	10 min 1h 10 min	1 1 1 1 1	O M E M O	10 min 1h 10 min	1 1 1 1 1	E ou O E ou O E ou O E ou O E ou O	30min 30min 30min 30min 30min
UE 5 : Outils et méthodes EC 1 : Analyse économique de projets EC 2 : Cadre logique EC 3 : Anglais	6	3 2 1	EvT EvC EvC		1 Min 2 Min 2	M E E + O	1h	1 1 1	M E ou M	1h 1h	1 1 1	E ou O E ou O E ou O	30min 30min 30min
UE 6 : Application des acquis EC 1 : Dossier d'économétrie EC 2 : Mémoire thématique / dossier collectif	6	3 3	EvT EvT		1 1	M M		1 1	M M		1 1	M M	
UE 7 Stage EC 1 : Stage professionnel	9	9	EvT		1	M+S	15 min	1	M+S	15 min			

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES : 2nde chance : La durée des épreuves écrites est mentionnée dans le tableau. Pour les oraux, la durée des épreuves est comprise entre 10 et 30 minutes.

Master Economie du développement – Master 2 Finances Publiques

M2 Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences														
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance						
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.				
UE1 : Stratégie de mobilisation fiscale 1 EC 1 : Mobilisation des recettes intérieures EC 2 : Fiscalité de porte et incitations EC 3 : La TVA dans les pays en développement EC 4 : Prévision de recettes EC 5 : Séminaire	15	9 1.5 3 1.5	EvC EvT EvT EvT		Min 2 1 1 1	E+M E E M				Min 2 1 1 1	E+M E E M				1 1 1 1	E ou O E ou O E ou O E ou O	30min 30min 30min 30min
UE2 : Fiscalité d'entreprise et administration de l'impôt EC 1 : Grands problèmes de techniques fiscales EC 2 : Prix de transfert EC 3 : Administration de l'impôt	9	5 3 1	EvT EvT EvT		1 1 1	M E E				1 1 1	M E E				1 1 1	E ou O E ou O E ou O	30min 30min 30min
UE3 : Méthodes d'analyse 3 EC 1 : Modèle d'équilibre général calculable EC 2 : Macro-Econométrie EC 3 : Anglais	6	3 1 2	EvC EvT EvC		Min 2 1 Min 2	E+TP E E+O				1 1 1	E ou M E E ou M				1 1 1	E ou O E ou O E ou O	30min 30min 30min

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES : 2nde chance : La durée des épreuves écrites est mentionnée dans le tableau. Pour les oraux, la durée des épreuves est comprise entre 10 et 30 minutes.

M2 Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE4 : Stratégie de mobilisation fiscale 2 EC 1 : Fiscalité et rentes EC 2 : Mobilisation des recettes locales	9	6 3	EvT EvT		1 1	M E		2h	1 1	M E	2h	1 1	E ou O E ou O	30min 30min
UE5 : Politique et évaluation de la dépense publique, et protection sociale EC 1 : CDMT et PEFA EC 2 : Financement de la protection sociale	6	3 3	EvT EvT		1 1	E E		2h 1h	1 1	E E	2h 1h	1 1	E ou O E ou O	30min 30min
UE6 : Dossiers EC 1 : Rapports individuels et collectifs/projets tutorés EC 2 : Anglais	6	5 1	EvT EvC		1 Min 2	M E+O			1 1	M E ou M	1h	1 1	M E ou O	
UE7 : Stage EC1 : Stage professionnel	9	9	EvT		1	M+S		15 min	1	M+S	15 min			

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES : 2nde chance : La durée des épreuves écrites est mentionnée dans le tableau. Pour les oraux, la durée des épreuves est comprise entre 10 et 30 minutes.

Master Economie du développement – Master 2 Economie Territoriale

M2 Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Spécialisation 3 - Théorie et politiques publiques EC 1 : Economie régionale et territoriale 2 EC 2 : Politique publique territoriale	12	6 6	EvT EvC		1 Min 2	E E+M	2h	1 1	E E	2h 1h	1 1	E ou O E ou O	30min 30min
UE2 : Spécialisation 4 - Ingénierie des territoires 1 EC 1 : Ingénierie territoriale EC 2 : Gestion de projet (territoire) 1 EC 3 : Evaluation des politiques publiques territoriales 1	9	5 2 2	EvC EvC EvC		Min 2 Min 2 Min 2	E E E/O/M		1 1 1	E ou M E E ou M	1h 1h 1h	1 1 1	E ou O E ou O E ou O	30min 30min 30min
UE3 : Méthodes 3 EC 1 : Econométrie (spatiale) EC 2 : Systèmes d'Information Géographique EC 3 : Conduite d'étude EC 4 : Anglais	9	3 3 1 2	EvC EvC EvT EvC		Min 2 Min 2 1 Min 2	E E M E+O		1 1 1 1	E ou M E ou M M E ou M	1h 1h 1h 1h	1 1 1 1	E ou O E ou O E ou O E ou O	30min 30min 30mn 30min

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES : 2nde chance : La durée des épreuves écrites est mentionnée dans le tableau. Pour les oraux, la durée des épreuves est comprise entre 10 et 30 minutes.

M2 Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4 : Spécialisation 5 - Application des acquis EC 1 : Séminaire d'application des acquis	6	6	EvC		Min 2	O		1	O	1h	1	E ou O	30min
UE 5 : Spécialisation 6 - Ingénierie des territoires 2 EC 1 : Gestion de projet (territoire) 2 EC 2 : Evaluation des politiques publiques territoriales 2	6	3 3	EvT EvC		1 Min 2	M E		1 1	M E ou M	1h	1	E ou O E ou O	30min 30min
UE : 6 : Dossier/anglais EC 1 : Dossier d'économétrie EC 2 : Projet collectif IADT EC 3 : Anglais	9	3 3 3	EvT EvT EvC		1 1 Min 2	M M E-O		1 1 1	M M E ou O	1h	1 1 1	M M E	30min
UE 7 Stage EC 1 : Stage professionnel	9	9	EvT		1	M		1	M				

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES : 2nde chance : La durée des épreuves écrites est mentionnée dans le tableau. Pour les oraux, la durée des épreuves est comprise entre 10 et 30 minutes.

Master Economie du développement – Master 1 Development Economics (GLODEP)

<u>M1 Semestre 2 :</u>	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 Economic Theory and Policy EC 1 : Financing development EC2 : Development Macroeconomics EC3 : Development Policy 1 EC4 : Development Policy 2 EC5 : Seminar	8	2 2 2 2	EvT EvT EvT EvT		1 1 1 1	E E E M	1h 1h 1h	1 1 1 1	E E E M	1h 1h 1h	1	O O O /	30 min 30 min 30 min /
UE 2 Economics of Development II EC 1: Poverty & Inequality EC 2 : LR development EC 3 : Development Microeconomics EC 4 : Junior seminar – complements in microeconomics EC 5 : Seminar	7	2 2 3	EvT EvT EvT		1 1 1	E M E	1h30 1h30	1 1 1	E M E	1h30 1h30	1 1	O O	30 min 30 min
UE 3 Sustainable Development EC 1 : Economic valuation of the environment EC 2 : Sustainable Development Economics 1 EC3 : Sustainable Development Economics 2 EC 4 : Junior seminar EC5 : Sustainable Development in Central Asia EC6 : Seminar - Questionnaire design	7	1 2 2 1 1	EvT EvT EvT EvT EvT		1 1 1 1 1	E E E M M	1h 1h 1h	1 1 1 1 1	E E E M M	1h 1h 1h	1 1 1	O O O	30 min 30 min 30 min
UE 4 Quantitative Methods EC 1 : Econometrics EC 2 : Statistical modelling for categorical outcomes EC 3 : Survey techniques EC5 : Geomatics EC6 : Junior seminar	8	2 2 2 1 1	EvT EvT EvT EvT EvC		1 1 1 1 Min 2	E E M M E	1h 1h	1 1 1 1 Min 2	E E M M E	1h 1h	1 1	O O	30 min 30 min

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

*Les épreuves finales écrites de l'UE sont groupées

REMARQUES : 2nde chance : La durée des épreuves écrites est mentionnée dans le tableau. Pour les oraux, la durée des épreuves est comprise entre 10 et 30 minutes.

Master Economie du développement – Master 2 Development Economics

M2 Semestre 3 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
Unit 1 : International development Development economics Trade policies and economic growth Poverty and development	6	2 2 2	EvT EvT EvT		1 1 1	E M M	2h		1 1 1	E M M	2h	1 1 1	E ou O E ou O E ou O	30min 30min 30min
Unit 2 : International financing of development Financing development BRICS and the world economy	6	4 2	EvT EvT		1 1	M M			1 1	M M		1 1	E ou O E ou O	30min 30min
Unit 3 : Economic policies Impact Analysis Global health economics Public expenditures	6	2 2 2	EvT EvT EvT		1 1 1	M M E			1 1 1	M M E	2h	1 1 1	E ou O E ou O E ou O	30min 30min 30min
Unit 4 : Sustainable development Economic valuation of Climate change adaptation Principles of natural resource economics Sustainable development Economics	6	2 2 2	EvT EvT EvT		1 1 1	M E O		2h 2h 10 min	1 1 1	M E O		1 1 1	E ou O E ou O E ou O	30min 30min 30min
Unit 5 : Quantitative techniques and french Upgrading Complements in statistics Macroeconometrics Econometrics	6	2 2 2	EvT EvT EvT		1 1 1	E E E		2h 2h 2h	1 1 1	E E E	2h 2h 2h	1 1 1	E ou O E ou O E ou O	30min 30min 30min
French as a Foreign Language														

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES : 2nde chance : La durée des épreuves écrites est mentionnée dans le tableau. Pour les oraux, la durée des épreuves est comprise entre 10 et 30 minutes.

M2 Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2nde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Unit 7 : Practical application Internship (3 to 6 months) OR master thesis	30		EvT		1	M+S	15 min	1	M+S	15 min			

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Les durées des évaluations de 2nde chance sont par défaut d'une heure. Les examens oraux sont d'une durée d'au moins 10 minutes par matière.

REMARQUES : 2nde chance : La durée des épreuves écrites est mentionnée dans le tableau. Pour les oraux, la durée des épreuves est comprise entre 10 et 30 minutes.

Master Economie du développement – Master 2 International Audit Economics and Finance

M2 Semestre 3 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 International Economics and Business	15	3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Business intelligence		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Business Ethics		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Economic policy and exchange rate		2,5	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Financial Market		2,5	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Financial auditing and Compliance French as foreign language		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 2 a International Economics and Finance	12	3	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	1h
Macroeconomics		3	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	1h
Microeconomics		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Behavioral Finance Theory of finance		3	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	1h
UE 2 b International Accounting and Audit	12	3	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	1h
Audit		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
International Accounting		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Accounting and Financial Reporting under IFRS Governance and Responsibility		3	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	1h
UE3 Methods	3	3											
Cours selon parcours		1	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	1h
Statistics(UE 2a)		2	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	1h
Econometrics(UE 2a)		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Strategic Management (2b) Business English (2b)		1	EvC		2	O ou E		1	E	1h	1	O ou E	1h
* Les UE 2 a, b et C sont au choix													
UE 4 French as a foreign language													

M2 Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 5 Internship and Training (3 to 6 months) or research project - Internship and Training (3 to 6 months) or research project	30		EvT		1	M		1	M					

Master Economie du développement – Master 2 Gestion de la politique économique (GPE)

M2 Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 Le cadre macro-économique de la lutte contre la pauvreté EC 1 : Politique économique et réduction de la pauvreté	6		EvC		Min 2	E	2h	1	E	1h	1	O	10 min
UE 2 Politique de finances publiques EC 1 : Finances publiques et développement	6		EvC		Min 2	E+M		1	E	1h	1	O	10 min
UE 3 Politique monétaire et de change EC 1 : Systèmes financiers et politique monétaire EC : Stratégie de change	6	3 3	EvC EvC		Min 2 Min 2	E+O E+O		1	E	1h	1	O	10 min
UE 4 Marchés mondiaux et politiques agricoles EC 1 : Politique agricole et développement	4		EvC		Min 2	E+O		1	E	1h	1	O	10 min
UE 5 Environnement et politique économique EC 1 : Environnement et développement	4		EvC		Min 2	E	2h	1	E	1h	1	O	10 min
UE 6 Analyse et gestion de projets EC 1 : Projets et développement	4		EvC		Min 2	E	2h	1	E	1h	1	O	10 min

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES : Les examens oraux sont d'une durée d'au moins 10 minutes par matière.

M2 Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 7 : Politique économique et capital humain EC 1 : Politique économique, éducation et santé	6		EvC		Min 2	E	2h	1	E	1h	1	O	10 min
UE 8 : Entreprises et développement économique EC 1 : Gouvernance publique et secteur privé	5		EvC		Min 2	E	2h	1	E	1h	1	O	10 min
UE 9 : Politiques commerciales nationales, régionales et internationales EC 1 : Politique commerciale et développement	3		EvC		Min 2	E+M		1	E	1h	1	O	10 min
UE 10 : Aide, financements internationaux et politique économique EC 1 : Financement extérieur et développement	5		EvC		Min 2	M		1	E	1h	1	O	10 min
UE 11 : Langues vivantes EC 1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E+O		1	E	1h	1	O	10 min
UE 12 : "Grand Oral" EC 1 : Grand Oral	5		EvT		1	O	30 min	1	O	30 min	1	O	10 min
UE 13 : "Note au Ministre" EC 1 : Note au Ministre	3		EvT		1	M		1	M				

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES : La durée indiquée pour les oraux est une durée minimum.

Master Economie du développement – Master 2 Maitrise d’Ouvrage pour le Développement (MODEV)

M2 Semestre 3 :

	Crédits affectés à l’UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d’épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d’épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d’épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 Financement du développement et maîtrise d’ouvrage EC 1 : Financement	6		EvC		Min 2	E		1	E	1h	1	E ou O	1h*
UE 2 Cadrage macroéconomique et gestion de la dette publique EC 1 : Cadrage macroéconomique	4		EvC		Min 2	E		1	E	1h	1	E ou O	1h*
UE 3 Mondialisation, gouvernance et développement durable EC 1 : Mondialisation et développement durable	4		EvC		Min 2	E		1	E	1h	1	E ou O	1h*
UE 4 Analyse financière d’entreprise EC 1 : Analyse financière	6		EvC		Min 2	E		1	E	1h	1	E ou O	1h*
UE 5 Techniques de management EC 1 : Management	2		EvC		Min 2	E		1	E	1h	1	E ou O	1h*
UE 6 Méthodologie EC 1 : Méthodologie	5		EvC		Min 2	E		1	E	1h	1	E ou O	1h*
UE 7 Langues vivantes EC 1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E+O		1	E	1h	1	E ou O	1h*

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S’il est précisé, le nombre d’épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES : * En cas d’oral la durée est d’au moins 10 minutes.

M2 Semestre 4 : Option 1 : Décision publique et gestion de projet

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examen			2nde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 8 Le projet de développement : montage, évaluation, réalisation et suivi EC 1 : Le projet de développement	6		EvC		Min 2	E		1	E	1h	1	E ou O	1h*
UE 9 Enjeux de développement et politiques sectorielles EC 1 : Politiques sectorielles	4		EvC		Min 2	E		1	E	1h	1	E ou O	1h*
UE 10 Gestion des finances publiques, management du secteur public et gouvernance EC 1 : Finances publiques et management du secteur public	5		EvC		Min 2	E		1	E	1h	1	E ou O	1h*
UE 11 Décentralisation et transfert de la maîtrise d'ouvrage EC 1 : Décentralisation	3		EvC		Min 2	E		1	E	1h	1	E ou O	1h*
UE AA Application des acquis (UE AA) EC 1 : Application des acquis	12		EvT		1	M+S	30 min	1	M+S	30 min			

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES : * En cas d'oral la durée est d'au moins 10 minutes.

M2 Semestre 4 : Option 2 : Développement et financement du secteur privé

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 8 Environnement des affaires EC 1 : Environnement des affaires	3		EvC		Min 2	E		1	E	1h	1	E ou O	1h*
UE 9 Financement de l'entreprise : banque et marché financier EC 1 : Financement de l'entreprise	6		EvC		Min 2	E		1	E	1h	1	E ou O	1h*
UE 10 Financement de projet et partenariats public-privé (PPP) EC 1 : Financement de projet et partenariats public-privé (PPP)	5		EvC		Min 2	E		1	E	1h	1	E ou O	1h*
UE 11 Innovation financière pour le développement EC 1 : Innovation financière	4		EvC		Min 2	E		1	E	1h	1	E ou O	1h*
UE AA Application des acquis (UE AA) EC 1 : Application des acquis	12		EvT		1	M+S	30 min	1	M+S	30 min			

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES : * En cas d'oral la durée est d'au moins 10 minutes.